

N° 17

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1986

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires sociales (1), à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 23 septembre 1986 par une délégation chargée d'étudier la politique sanitaire et sociale en République populaire de Chine.

Par MM. Bernard LEMARIÉ, Guy BESSE, Charles BONIFAY,
Louis BOYER et Louis SOUVET,

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean-Pierre Fourcade, président ; Louis Souvet, Bernard Lemarié, Henri Collard, Charles Bonifay, vice-présidents ; André Rabineau, Charles Descours, Hector Viron, José Balareello, secrétaires ; MM. Jean Amelin, Jean Barras, Jean-Paul Bataille, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Henri Belcour, Georges Benedetti, Guy Besse, Jacques Bimbenet, Marc Bœuf, Louis Boyer, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Marc Castex, Jean Cauchon, Jean Chérioux, Jean Clouet, François Delga, Franz Duboscq, Claude Huriet, Roger Husson, Louis Lazuech, Henri Le Breton, Roger Lise, François Louisy, Pierre Louvot, Jacques Machet, Jean Madelain, Jean-Luc Mélenchon, André Méric, Mme Hélène Missoffe, MM. Michel Morcigne, Arthur Moulin, Guy Penne, Henri Portier, Guy Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Gérard Roujas, Olivier Roux, Franck Sérusclat, Paul Souffrin, Raymond Tarcy, Georges Treille, François Trucy.*

Chine - Assurances sociales - Démographie - Emploi - Santé.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
REMERCIEMENTS	5
COMPOSITION DE LA DELEGATION	7
PROGRAMME ET ITINERAIRE DU VOYAGE	9
CARTE ADMINISTRATIVE DE LA CHINE	12
Première partie : Présentation générale de la République populaire chinoise	13
I. Les données essentielles	13
1° Les données générales	13
2° Les données politiques	13
3° Les principaux indicateurs économiques	14
4° Les relations avec la France	15
II. Les institutions chinoises	16
1° L'Etat	20
2° Le Parti	23
3° L'armée	25
Deuxième partie : La question démographique et le planning familial	27
I. Les mouvements de la population chinoise au cours des quatre dernières décennies	27
II. La politique de l'enfant unique	31
A - Les prestations sociales et le planning familial	31
B - Les incitations économiques	33
C - Les mesures de contrainte	34
III. L'essor du mariage	35
Troisième partie : Les politiques de l'emploi et de la rémunération	37
L'importance du chômage	38
A - « Système de responsabilité » et surplus de main-d'œuvre dans les zones rurales	39
B - Le développement de la petite entreprise réduit le chômage urbain	40
C - Inquiétude parmi les travailleurs du secteur étatisé	41
II. Les modalités d'une politique du plein emploi	42
A - Les contrats de travail	42
B - La mobilité accrue de la main-d'œuvre	43
C - L'encouragement donné aux entreprises collectives	44
D - La politique de formation	44
E - Les sociétés de service pour la main-d'œuvre	45
F - L'investissement étranger	45
G - L'exportation de main-d'œuvre	45

	Pages
III. La politique de rémunération	45
A - Les incitations économiques	46
B - Les primes	46
C - L'ardeur au travail	47
Quatrième partie : Les assurances sociales	
I. Le secteur d'Etat	51
A - La maladie	51
B - Les accidents du travail	52
C - L'invalidité	52
D - Le décès	52
E - La maternité	52
F - La vieillesse	53
II. Les entreprises collectives et les paysans	54
Cinquième partie : Le système de santé	57
I. Les organismes médicaux et le personnel médico-sanitaire	57
II. La prévention et le traitement des maladies contagieuses et endémiques	59
III. La protection de la santé des femmes et des enfants	60
IV. Les progrès de l'enseignement de la médecine, des recherches médicales et de la médecine traditionnelle	62
V. La coopération et les échanges internationaux	65
Conclusion	67
Annexe - Visite de l'école secondaire n° 2 de Canton	68

INTRODUCTION

Depuis la dernière mission effectuée en Chine, en 1966, par notre Commission, ce grand pays a subi des changements pour ne pas dire des bouleversements dont la grande ligne de clivage se situe au cours des années 1976-1978 ; Lin Biao et Jiang Qing ayant été écartés du pouvoir en 1976 et le Parti communiste chinois ayant convoqué en 1978 la troisième session plénière du Comité Central issu du onzième Congrès du Parti. La Chine entrait alors dans une nouvelle période historique ayant pour but la réalisation des quatre modernisations et la politique d'ouverture vers l'extérieur devait suivre tout naturellement.

Cette politique d'ouverture dont nous avons pu constater les effets dès les premiers jours de notre voyage, prend sa source dans le mouvement réformateur lancé par Deng Xiaoping en 1975 lors de son premier retour au pouvoir et repris avec vigueur en 1978 dans tous les domaines de l'activité économique et sociale lors de sa réinstallation définitive aux affaires.

Dans ce contexte, l'intérêt de notre mission apparaît à l'évidence. Dans un pays où de grands progrès ont été réalisés depuis huit ans, progrès qui traduisent une rupture authentique avec un modèle sclérosant qui fut à l'origine de difficultés encore mal maîtrisées, la politique sanitaire et sociale a-t-elle suivi une évolution parallèle à celle de la politique économique ?

La décollectivisation des terres a commencé en 1979, l'exploitation se faisant désormais sur une base principalement familiale. Chaque unité s'est vu confier une parcelle de terre pour quinze ans ou plus et doit fournir à l'Etat sur une base contractuelle une certaine quantité de produits à un prix agréé.

La réforme industrielle a été également lancée sur une grande échelle à partir d'octobre 1984. Le VIIe Plan adopté en mars 1986 exprime sans ambiguïté la volonté du pouvoir de poursuivre les changements structurels dans tous les domaines.

Quant à la politique d'ouverture vers l'extérieur, elle est réaffirmée avec vigueur : le commerce avec l'étranger devrait croître de 50 % et à en croire certains responsables, la Chine s'orienterait vers un recours

à l'endettement vis-à-vis de l'étranger beaucoup plus audacieux que par le passé. Cette volonté de maintenir la porte ouverte aux échanges peut d'autant plus être prise au sérieux que ceux-ci seront indispensables à l'accomplissement des autres objectifs du plan.

Les années à venir constitueront donc pour la société chinoise une période de transition.

Après avoir brièvement présenté la situation générale et les institutions de la République populaire de Chine, nous procéderons aux études successives des problèmes démographiques, de la situation de l'emploi, des assurances sociales et de la politique de santé de ce grand pays dont nous avons visité les principaux centres urbains avec autant d'intérêt que de plaisir.

REMERCIEMENTS

Notre délégation tient, en tout premier lieu, à remercier les autorités chinoises et françaises de la contribution qu'elles ont apportée à la préparation et au déroulement de cette mission. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement :

— à M. CAO KEQIANG, Ambassadeur de la République populaire de Chine en France et à ses collaborateurs qui ont convié les sénateurs à un dîner d'études à l'ambassade avant leur départ et qui ont organisé la mission sénatoriale de manière à ce que les membres de la délégation puissent rencontrer tout au long de leur voyage et, tout particulièrement, à Pékin, les personnalités leur assurant la meilleure information possible ;

— à M. WANG ERKANG, Président de l'Agence Nationale Luxingshe et à tous ses collaborateurs qui ont assuré aux membres de la mission un voyage aussi intéressant qu'agréable à travers toutes les villes traversées ;

— à M. GU YINGQI, Vice-Ministre de la Santé Publique de la République populaire de Chine et à ses collaborateurs qui ont consacré une matinée à la délégation pour lui exposer les principaux points de la politique sanitaire chinoise ;

— à M. ZHANG CHENG XIAN, Vice-président de la Commission de l'éducation, des sciences, de la culture et de la santé publique de l'Assemblée nationale populaire et à ses collègues de la commission, MM. XU DI XIN, CAO YU, DONG JIAN HUA, WU FU SHENG et CHENG MING GUANG qui ont reçu les membres de la délégation pour une réunion d'étude et un dîner à l'Assemblée nationale populaire ;

— à M. CHEN AN LIANG, Vice-président du Bureau de la Commission représentative du peuple de Canton qui a consacré une soirée à l'information de notre délégation ;

— à M. François SOULE SUSBIELLES, Consul Général de France à Hong-Kong et à M. Jean-Pierre MONTAGNE, Consul-adjoint, pour l'accueil qu'ils ont réservé aux sénateurs lors de leur passage à Hong-Kong ;

— à M. Jean-Paul REAU, Chargé d'affaires a.i. de France en Chine et à M. Paul JEAN-ORTIZ, secrétaire d'ambassade qui ont accueilli la mission à Pékin et en ont suivi le déroulement ;

— et, enfin, à tous ceux qui, tout au long de ce voyage, ont offert aux membres de la délégation les facilités d'information et de déplacement qui leur ont permis de mener à bien leur mission et de rédiger ce rapport.

COMPOSITION DE LA DELEGATION

Président :

M. Bernard LEMARIE, Vice-président de la Commission des Affaires Sociales, Sénateur des Côtes-du-Nord

Membres :

MM. Louis BOYER, Sénateur du Loiret,
Charles BONIFAY, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Louis SOUVET, Sénateur du Doubs,
Guy BESSE, Sénateur de l'Indre

La délégation était accompagnée par Mme Catherine MAYNIAL, Chef de Service adjoint, responsable du secrétariat de la Commission des Affaires Sociales.

PROGRAMME DU VOYAGE

VENDREDI 5 SEPTEMBRE : PARIS-PEKIN

17 heures : Envol pour Pékin de l'aéroport Roissy 2, vol AF 186

SAMEDI 6 SEPTEMBRE : PEKIN

14 heures 45 : Arrivée à Pékin

Accueil par M. Paul JEAN-ORTIZ, troisième secrétaire
à l'Ambassade de France en Chine

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE : PEKIN

Visite à la Grande Muraille et au tombeau des empereurs Ming

Visite du Temple du Ciel

Dîner offert par M. WANG ERKANG, Président de l'Agence Luxingshe

LUNDI 8 SEPTEMBRE : PEKIN

Entretiens avec M. GU YINGQI, Vice-ministre de la Santé publique et plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de la Santé publique

Déjeuner offert par M. Jean-Paul REAU, Chargé d'Affaires à l'ambassade de France

Entretiens avec Mme ZHU YUYONG, Directeur du Bureau de la protection du travail et M. HUA YIN CHANG, Directeur du Bureau de la Formation et de l'Emploi

Concert de musique traditionnelle chinoise

MARDI 9 SEPTEMBRE : PEKIN

Visite de la Cité interdite

Entretiens avec M. ZHANG CHENG XIAN, Vice-président de la commission de l'éducation, des sciences, de la culture et de la santé publique de l'Assemblée nationale populaire et plusieurs de ses collègues de la commission

Dîner offert par la commission de l'éducation, des sciences, de la culture et de la santé publique de l'Assemblée nationale populaire

MERCREDI 10 SEPTEMBRE : PEKIN-XIAN

Visite du Palais d'été

18 heures : Départ en avion annulé pour Xian par suite d'un incident technique

22 heures : Départ en avion de MM. Bernard LEMARIE et Louis BOYER pour Xian, les autres membres de la délégation ne pouvant pas obtenir de places dans l'avion

JEUDI 11 SEPTEMBRE : XIAN

Visite du musée de Xian pour MM. LEMARIE et BOYER

16 heures 30 : Arrivée des autres membres de la délégation à Xian
Tour de ville, visite des pagodes de la petite et de la Grande Oie

Dîner offert par M. LEI JINZHU, Directeur de l'Agence Luxingshe à Xian

VENDREDI 12 SEPTEMBRE : XIAN-SHANGHAI

Visite des fouilles archéologiques du Tombeau du premier empereur de Chine QIN SHI HUANG DI au village de Lintong

15 heures : Départ en avion pour Shanghai

SAMEDI 13 SEPTEMBRE : SHANGHAI

Visite du musée de Shanghai

Visite du quartier d'habitation de Tianshan : école, hôpital et entretiens avec une responsable du quartier, Mme FU, membre du Bureau administratif

Spectacles d'acrobaties

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE : SHANGHAI

Visite d'une usine d'impression de la soie

Visite du temple du Bouddha de Jade, des jardins du Mandarin YU, de la vieille ville de Shanghai et du Bund

Dîner offert par M. ZHAO REN RONG, Directeur de l'Agence Luxingshe à Shanghai

LUNDI 15 SEPTEMBRE : SHANGHAI-SUZHOU

10 heures 50 : Départ en train pour Suzhou

12 heures : Arrivée à Suzhou

Promenade en bateau sur le canal impérial. Visite des parcs et jardins traditionnels chinois de la ville

Dîner offert par le Directeur de l'Agence Luxingshe de Suzhou

MARDI 16 SEPTEMBRE : SUZHOU-HANGZOU

Visite du village agricole de Dong Shen spécialisé dans l'élevage du ver à soie

12 heures 40 : Départ en train pour Hangzhou

19 heures 30 : Arrivée à Hangzhou

MERCREDI 17 SEPTEMBRE : HANGZHOU

Visite de la pagode des six harmonies et du parc de la contemplation des poissons rouges dans un étang florissant, puis promenade sur le lac de l'Ouest

Visite d'un complexe de tissage de la soie

Dîner offert par M. HUANG GONGBAI, Directeur de l'agence Luxingshe de Hangzhou

JEUDI 18 SEPTEMBRE : HANGZHOU-CANTON

Visite de la brigade de production du thé vert de Longqing

Déjeuner offert par M. SUN WHUN MING, Directeur de l'usine d'équipement électro-statique QIAO FENG de Hangzhou

Visite du temple Linying

20 heures 30 : Départ en avion pour Canton

22 heures 10 : Arrivée à Canton

VENDREDI 19 SEPTEMBRE : CANTON

Visite de la ville, de la pagode des Six Banians et de l'école secondaire n° 2

Promenade au marché libre

Dîner offert par M. CHEN AN LIANG, ancien maire de Canton et vice-président du Bureau du Conseil municipal de Canton et par le Directeur de l'agence Luxingshe de Canton

SAMEDI 20 SEPTEMBRE : CANTON-HONG-KONG

8 heures 30 : Départ en train pour Hong-Kong

11 heures 30 : Arrivée à Hong-Kong

Visite de la ville et du port

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE : HONG-KONG

Visite de la ville

Dîner offert par M. SOULE SUSBIELLES, Consul Général de France

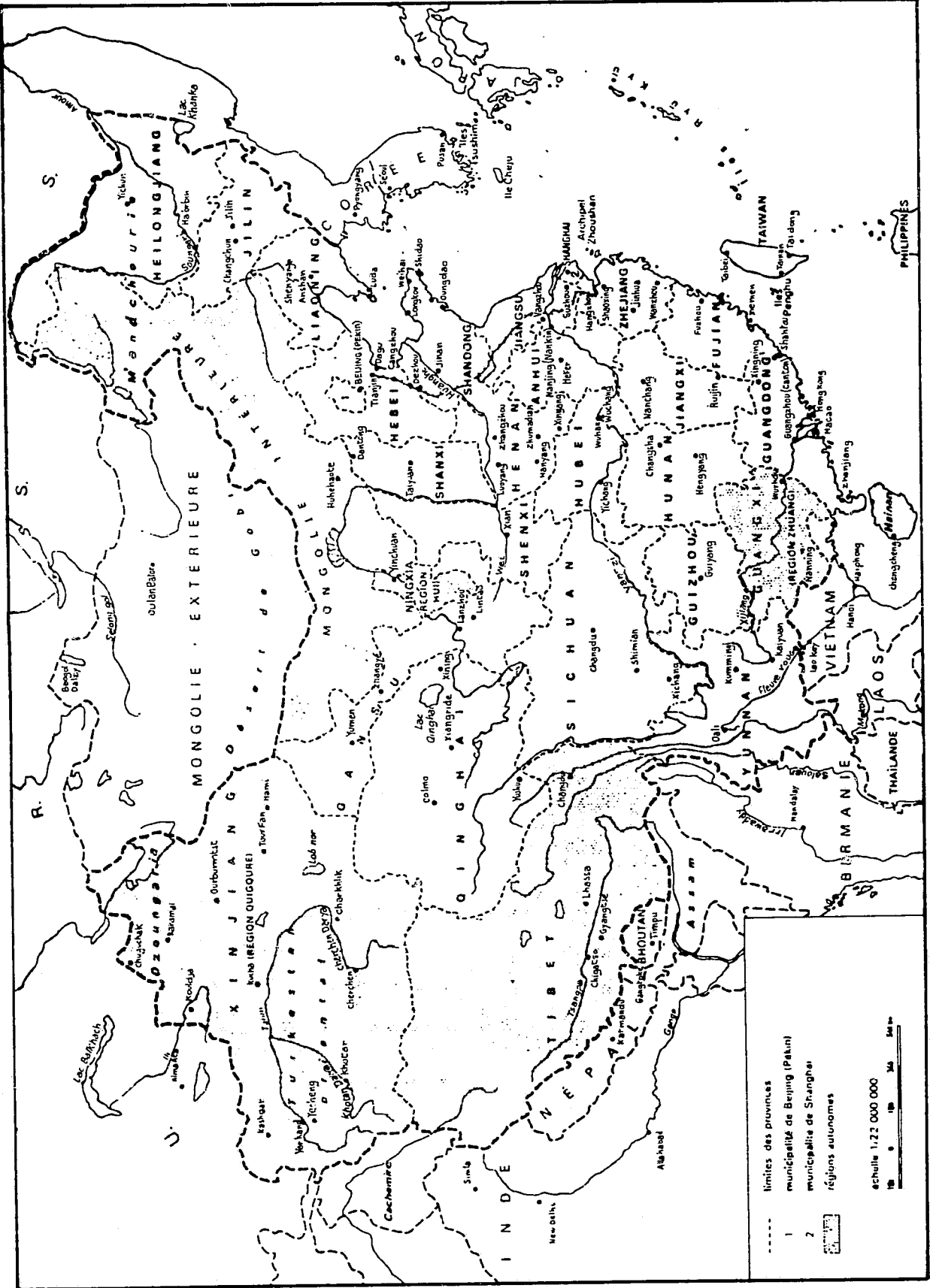
LUNDI 22 SEPTEMBRE : HONG-KONG-PARIS

21 heures : Départ en avion pour Paris, vol AF 179 (escales Bangkok, Bombay)

MARDI 23 SEPTEMBRE : PARIS

8 heures 54 : Arrivée à l'aéroport de Roissy 2

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA CHINE



PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE CHINOISE

Après avoir présenté les caractéristiques essentielles du pays, nous étudierons succinctement ses institutions.

I — Les données essentielles

1) Les données générales

La République populaire de Chine fait 9 560 000 km² (dix-huit fois la France).

Sa population était de 1 046 millions d'habitants à la fin de 1985.

2) Les données politiques

Les dirigeants de la démocratie populaire de Chine sont :

Li Xiannian, chef de l'Etat,

Zhao Ziyang, premier ministre,

Hu Yaobang, chef du parti communiste.

Les membres du comité permanent du Bureau permanent du parti communiste chinois sont : Hu Yaobang, Ye Janying, Deng Xiaoping, Li Xiannian, Zhao Ziyang et Chen Yu.

Le parti communiste chinois comporte 40 millions de membres.

Les forces armées sont ainsi composées selon les chiffres officiels du recensement de 1982 :

— Marine : 330 000 hommes,

— Aviation : 400 000 hommes,

— Armée de terre : 3,5 millions d'hommes.

3) Les principaux indicateurs économiques

A) La population

Sa densité est de 107 habitants au km².

Sa croissance est de 1,12 %.

Les pourcentages de natalité et de mortalité sont respectivement de 1,78 % et 0,65 %.

B) Compte nationaux

	1983	1985		
Produit social brut (1) :				
1 283,5 milliards de yuans		1 624,2 mds yuans	+ 16,2 %	
Revenu national :				
548 millions de yuans		676,5	+ 12,3 %	
		1983	1984	1985
• Croissance annuelle du revenu national		10,2 %	11,3 %	12,3 %
• Croissance production agricole		9,5	14,5	13
• Croissance production industrielle		10,5	14	18
dont :				
— croissance industrie lourde		12,4	14,2	17,9
— croissance industrie légère		8,7	13,9	18,1
• Taux d'inflation			3	10
• Population active (millions)			400	
• Taux de chômage			2,3	+ - 3
• Budget				
(M. yuans)				
• Recettes		116,9	138,8	185
• Dépenses		125,9	148,1	182,6
• Solde		-9	-9,3	-2,4
• Ratio déficit/RN		1,9	1,7	

C) Comptes extérieurs (en 1985 en mds de dollars) (2)

	1985
• Exportations	27,36 (+ 4,7 %)
• Importations	42,26 (+ 54,2 %)
• Solde	- 14,90

(1) Pour les statistiques chinoises, le produit social brut comprend la production de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, des transports, des postes et télécommunications et du commerce.

(2) Les chiffres du point D) sont ceux des douanes chinoises.

• Principaux partenaires	1984	1985
Japon	13,8	20,05
Hong Kong	10	11,7
Etats-Unis	6,1	7
CEE	5,45	7,8
URSS	1,31	1,9
• Principaux partenaires au sein de la CEE	1984	1985
RFA	2,1	2,9
Italie	0,78	1,15
Grande-Bretagne	0,90	1,04
France	0,62	0,90

4) Les relations avec la France (en M. francs français)

A) Les relations commerciales

— Les principales exportations françaises concernent les biens d'équipement

— Les principales importations françaises portent sur les biens de consommation, les textiles, les produits agricoles alimentaires

— La France est le douzième fournisseur de la Chine et son seizième client

	1982	1983	1984	1985
Exportations françaises	2,2483	3,363	2,723	6,99
Importations françaises	2,858	3,280	3,833	4,45
Taux de couverture	78,66 %	102,34 %	71,04 %	157,23 %

B) Les relations politiques

— L'Ambassadeur de France en Chine est M. Michel Combale

— L'Ambassadeur de Chine en France est M. Cao Keqiang (mars 83)

— Les Groupes d'amitié France-Chine sont présidés au Sénat par M. Robert Laucournet et à l'Assemblée Nationale par M. Georges Freche.

Les traités et accords signés récemment sont les suivants :

- Accord du 30 mai 1984 sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.
- Accord financier général sur l'ouverture de financements mixtes 16 avril 1985.
- Protocole financier 16 avril 1985.
- Accord de coopération dans le domaine des routes 4 mai 1985.
- Accord de coopération dans le domaine des voies navigables 4 mai 1985.

II — Les institutions chinoises

Le pouvoir politique en Chine procède du Parti communiste. Mis à part le bref épisode, entre 1969 et 1972, d'un contrôle militaire sur l'Etat et toutes les institutions, cette règle n'a pas souffert d'exception depuis 1949 et demeure valide à ce jour.

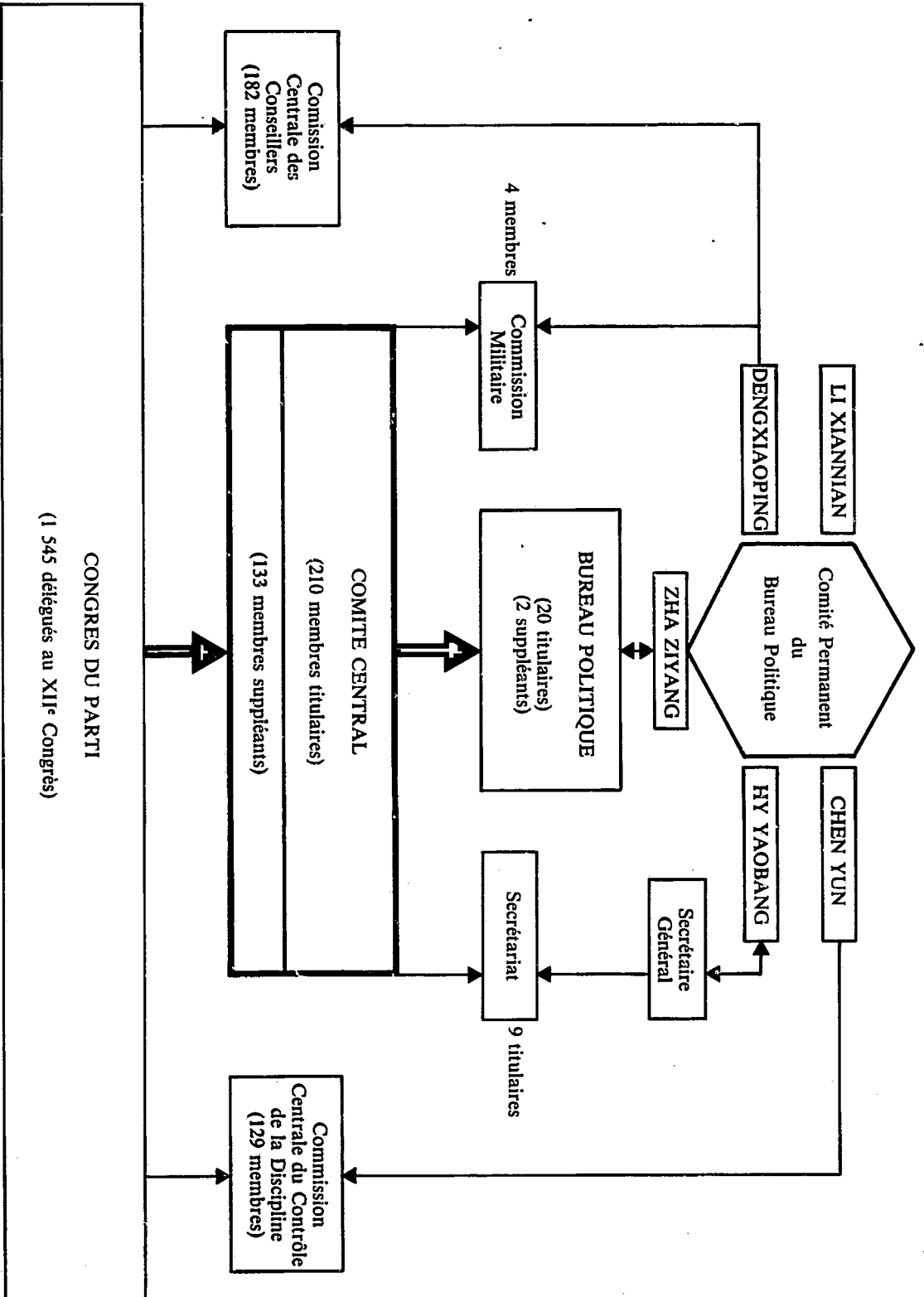
L'effacement de l'armée au sein des organes dirigeants du Parti et de l'Etat s'est accompagné d'une tentative d'individualisation des organes de l'Etat par rapport au parti communiste chinois, avec le rétablissement de la présidence de la République, l'accent mis sur le rôle de l'Assemblée Populaire Nationale dans la construction d'un système légal, et l'accroissement naturel des tâches gouvernementales du fait de la politique d'ouverture.

Le rôle dirigeant du Parti, inscrit dans le préambule de la Constitution de 1982, n'est pas toutefois réellement remis en cause au niveau central. Mais le souci affiché de partager les responsabilités entre le parti et le gouvernement, le premier se portant garant de la politique de réformes appliquées par le second, joint au renouvellement du personnel politique entre 1983 et 1986, ont entraîné de nombreuses distorsions (par exemple beaucoup de nouveaux ministres ne sont pas membres du comité central).

Aussi bien la Conférence nationale du Parti de septembre 1985, en nommant la quasi totalité des ministres au comité central, et en promouvant au Bureau politique et au Secrétariat du Parti les vice-premiers ministres Li Peng et Tian Jiyun, a fait clairement apparaître que l'autorité gouvernementale ne pouvait s'affirmer pleinement sans un poste équivalent au sein du parti.

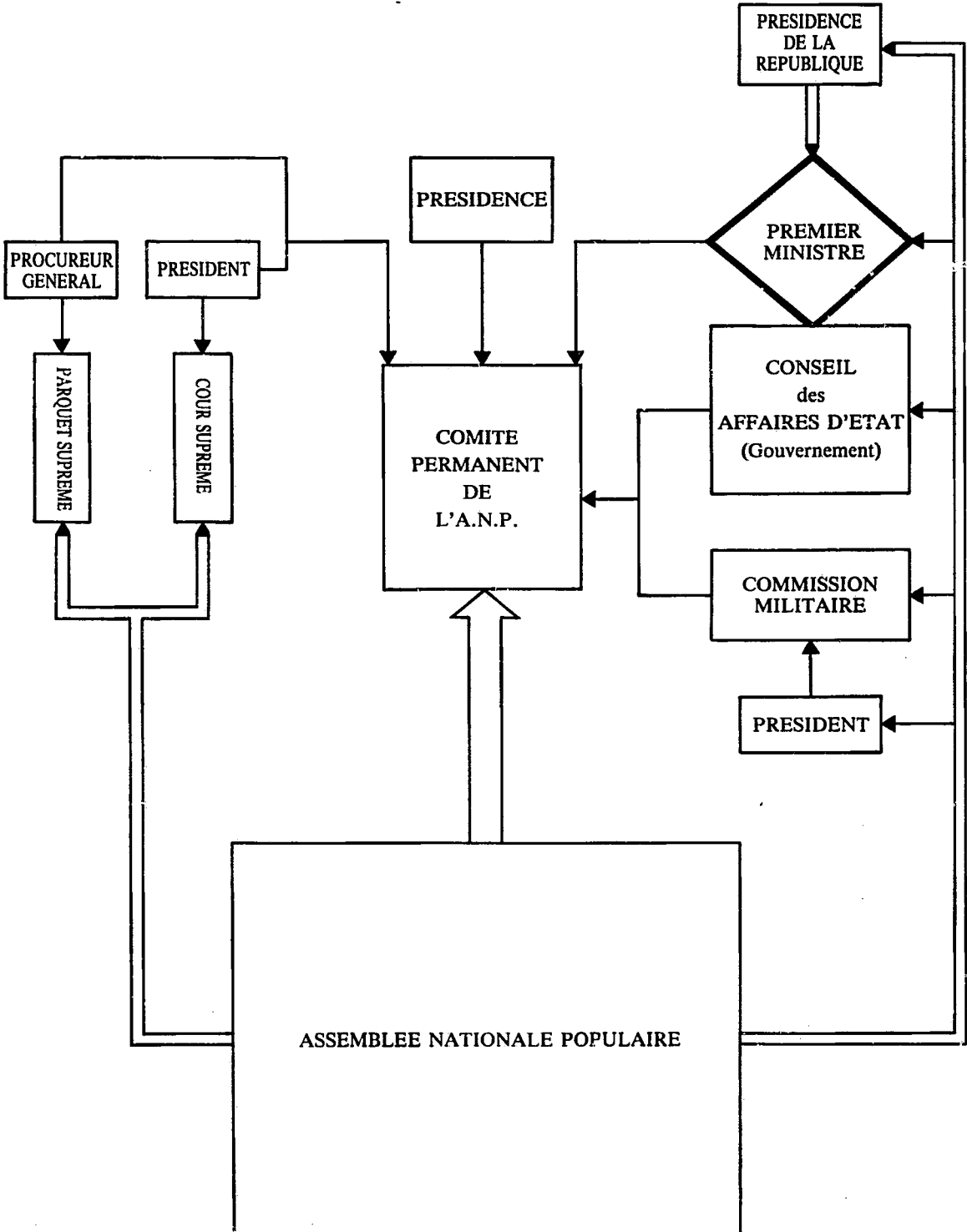
La réforme des structures politiques, économiques, sociales et culturelles, engagée depuis plus d'un an et amplifiée à la suite du XIIème Congrès du P.C.C. (septembre 1982) par l'adoption d'une **nouvelle Constitution** (le 4 décembre 1982), a pour objectif, à moyen terme, de déboucher sur un rééquilibrage des institutions politiques qui demeurent aujourd'hui marquées par l'omniprésence des organes du Parti communiste.

LE PARTI COMMUNISTE CHINOIS
(Statuts du 6 septembre 1982)



L'ETAT CHINOIS
(Constitution du 4 Décembre 1982)

JUDICIAIRE	LEGISLATIF ET CONSTITUTIONNEL	EXECUTIF
------------	-------------------------------	----------



1) L'Etat

Aux termes de la Constitution du 4 décembre 1982, les pouvoirs centraux de l'Etat sont partagés entre :

- l'Assemblée Nationale Populaire (A.N.P.)
- le Président de la République
- le Conseil des Affaires d'Etat (le gouvernement)
- la Commission militaire centrale
- la Cour et le Parquet Populaire suprêmes.

A) L'Assemblée Nationale Populaire

L'Assemblée Nationale Populaire - « organe suprême du pouvoir d'Etat » (article 37 de la Constitution) -, détient le pouvoir législatif et contrôle l'activité de tous les organes de l'Etat.

Elue pour cinq ans, elle se réunit en session plénière une fois par an. La Cinquième législature (1978-1983) a connu cinq sessions plénières. La VIème Assemblée Nationale Populaire a tenu sa première session plénière du 6 au 21 juin 1983. Plus de 3 000 députés, entendent et approuvent alors le rapport d'activité du gouvernement, et votent les lois fondamentales.

Dans l'intervalle des sessions, c'est son **Comité permanent** (près de 150 membres) qui hérite de la plupart de ses compétences législatives et réglementaires : interpréter et appliquer la Constitution, voter et interpréter les lois autres que les lois fondamentales qui sont du seul ressort de l'Assemblée plénière, remanier le gouvernement et les autres institutions, etc. Il se réunit plusieurs fois dans l'année, sur convocation de son Président.

Véritable instance de pouvoir dans l'Etat, le **Comité Permanent** de l'Assemblée Nationale Populaire est dirigé par des personnalités occupant déjà d'importantes fonctions dans le Parti. Son **Président** est Peng Zhen (83 ans) depuis le 18 juin 1983.

Le Conseil de la Présidence du Comité Permanent, composé du Président, des vice-présidents et du Secrétaire général, est chargé d'expédier les affaires courantes dans l'intervalle.

L'Assemblée dispose de **six commissions** chargées d'élaborer les projets de lois : nationalités, lois, affaires étrangères, culture et sciences, économie et finances, Chinois d'Outre-Mer. Elles sont dirigées par des vice-présidents du Comité Permanent.

B) Le Président de la République

La Présidence avait été abolie par la Constitution de 1975. Elle a été rétablie par la Constitution de 1982, mais avec des pouvoirs moins étendus que ceux dont elle disposait au début du régime.

Le Président de la République et son vice-président sont élus par l'Assemblée Nationale Populaire pour un mandat de cinq ans et ne sont rééligibles qu'une fois. Le Président promulgue les lois, nomme le Premier Ministre et représente l'Etat dans ses relations extérieures. En cas d'incapacité du Président et du vice-président, leurs fonctions sont assumées provisoirement par le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire.

Li Xiannian (77 ans) a été élu Président le 18 juin 1983. Membre du Comité permanent du Bureau Politique, Li est l'un des plus illustres vétérans de la révolution chinoise. Il est assisté par Ulanfu (80 ans), de nationalité mongole.

C) Le Gouvernement

Le Conseil des Affaires d'Etat ou Gouvernement est le siège du pouvoir exécutif. Le **Premier Ministre**, nommé par l'Assemblée sur proposition du Président de la République, dispose pour le seconder d'une équipe de **cinq vice-premiers ministres** et de **douze ministres d'Etat** (ou Conseillers d'Etat). Avec le **Secrétaire Général du Gouvernement**, ces personnalités forment un **comité permanent** qui se prononce sur toutes les affaires importantes.

Le Premier Ministre est Zhao Ziyang depuis septembre 1980. Egalement membre du Comité Permanent du Bureau Politique du Parti, il figure au tout premier rang des dirigeants chinois. En son absence, c'est le premier vice-premier ministre, Wan Li, qui assure l'intérim.

Les Ministres d'Etat ont qualité d'entreprendre des missions au nom du Premier Ministre, notamment en matière de politique étrangère. Sept d'entre eux ont des responsabilités à la tête de départements ministériels. Presque tous sont des dirigeants nationaux du Parti.

Neuf commissions d'Etat et trente sept ministères complètent l'ensemble gouvernemental :

— **Les commissions d'Etat**, qui exercent une tutelle directe sur les ministères, définissent les priorités et coordonnent l'action du gouvernement dans les principaux secteurs : économie, planification, sciences et techniques, minorités nationales, etc.

— **Chaque Ministre** est secondé par une équipe de vice-ministres qui, sauf exceptions (Affaires étrangères et Défense), ne doit pas dépasser le nombre de quatre. Trente ministres sur trente six sont membres du Comité Central du Parti.

D) La Commission militaire centrale

La Commission militaire centrale est un organisme qui, aboli pendant la Révolution culturelle, a été ressuscité par la nouvelle Constitution. Censée « diriger toutes les forces armées du pays », ses attributions recoupent cependant celles de la Commission militaire du Parti, qui continue à animer l'Armée Populaire de Libération « fondée et dirigée par le Parti communiste chinois ». Leur composition est d'ailleurs identique. Deng Xiaoping, qui préside les deux commissions, est donc le chef suprême des forces armées.

E) La Cour et le Parquet populaire suprêmes

La **Cour suprême** est « l'organe judiciaire suprême » qui contrôle les tribunaux populaires placés sous sa tutelle.

Le **Parquet suprême** dirige les parquets populaires locaux chargés de contrôler l'application des lois.

Les deux organismes sont responsables devant l'Assemblée ou son Comité permanent.

*
**

Cette structure nationale est fidèlement reproduite à l'échelon local : chaque province est placée sous l'autorité d'une **assemblée populaire**, qui élit un **Gouverneur** dont les pouvoirs sont identiques à celui d'un premier ministre. Les municipalités sont conduites par des **maires** désignés par une assemblée populaire municipale.

2) Le Parti

Le XII^{ème} Congrès du Parti, qui s'est tenu en septembre 1982, a adopté de nouveaux statuts visant à instituer une direction collégiale sur une structure plus équilibrée que sous l'ère maoïste.

A) Le Congrès national

Le Congrès national, instance suprême, se réunit théoriquement tous les cinq ans. Sa tâche principale est l'élection du **Comité Central** qui comprend 210 membres titulaires et 133 suppléants. Il élit également les membres de la **Commission des Conseillers** et ceux de la **Commission de contrôle de la discipline**.

B) Le Comité Central

Véritable instance délibérante du Parti, le **Comité Central** a des pouvoirs étendus. En session plénière (ou Plenum), il élit le Bureau Politique, son **Comité Permanent** et le **Secrétaire Général**, ainsi que deux organismes techniques importants : la **Commission militaire** et le **Secrétariat**.

Le Comité Central dirige et supervise l'action des organisations locales du Parti ainsi que celle des comités dans les entreprises et les administrations, en application du principe du **centralisme démocratique**. Tant ses résolutions publiques que ses décisions internes sont impératives. Elles sont préparées au sein de départements spécialisés (une trentaine), dont les plus puissants sont ceux de l'**organisation**, de la **propagande** et des **relations internationales**.

Le **Comité Central** peut également se réunir en **conférence de travail** pour examiner des dossiers particuliers qui suscitent des oppositions en son sein. De telles sessions demeurent secrètes.

C) Le Bureau politique

Le **Bureau politique** (20 membres titulaires, 2 suppléants) est l'organe qui règle la vie du Parti et, par voie de conséquence, toute la vie politique du pays. Ses réunions ne donnent lieu à aucun communiqué. Elles peuvent être élargies aux premiers secrétaires provinciaux, selon une pratique couramment utilisée par Mao Zedong et poursuivie par ses successeurs.

D) Le Comité permanent du Bureau politique

Il constitue une originalité du Parti communiste chinois. Composé des cinq premières personnalités du Bureau politique (dans l'ordre hiérarchique : Hu Yaobang, Deng Xiaoping, Zhao Ziyang, Li Xiannian et Chen Yun), il constitue, en raison même du nombre restreint de ses membres, un organisme disponible à chaque instant (sur convocation du Secrétaire général), chargé de prendre des décisions immédiates, de diriger et de contrôler quotidiennement l'ensemble des organes centraux du Parti. Cette collégialité à cinq domine la vie politique nationale, produit des compromis réalisés au cours de ses réunions.

E) Le Secrétaire général

Choisi au sein du comité permanent du B.P., il est nominale-ment le chef du Parti, mais ses pouvoirs sont nettement moins conséquents que ceux autrefois détenus par Mao Zedong. Le Secrétaire général ne dispose pas en effet du contrôle des forces armées, qui relève de la compétence du Président de la Commission militaire. Néanmoins, c'est à lui qu'est confiée la charge d'animer les travaux du Parti, notamment en présidant aux destinées du Secrétariat. Hu Yaobang, le titulaire actuel, a adopté un comportement actif qui l'amène à intervenir fréquemment en public sur les questions les plus diverses.

F) Le Secrétariat du Comité Central

Il est composé de onze personnalités connues pour leur compétence dans un secteur particulier : réforme de l'agriculture (Wan Li), technologie (Li Peng), organisation-police (Qiao Shi), droit et justice (Chen Pixian), etc... Il a pour mission de **traiter les affaires courantes** et de soumettre ses réflexions au Bureau Politique qui définit les directives que le Secrétariat veillera à faire appliquer.

G) La Commission militaire du Parti

Elle est, selon les statuts, responsable de « l'organisation des structures du Parti dans l'armée », ce qui lui confère un poids considérable dans la vie politique du pays (1).

(1) Voir chapitre suivant.

H) La Commission des conseillers

Elle est également une innovation du Parti chinois. Forte de 182 membres, elle rassemble les vétérans du Parti qui, écartés du Comité Central, continuent ainsi de bénéficier d'un statut privilégié. Présidée par Deng Xiaoping, cette commission est chargée de mener des enquêtes au nom du Comité central, mais elle n'a aucun pouvoir de décision.

I) La commission de contrôle de la Discipline

Elle est, en revanche, un organisme conjonctuellement important. Chargés de la mise en œuvre de l'épuration du Parti, ses 129 membres sont perçus comme des **censeurs**, quoique jusqu'ici leur marge de manœuvre ait été plutôt limitée. Présidée par Chen Yun, cette commission joue le rôle de **police interne du Parti**.

*
**

Cette structure est en voie d'être reproduite à l'échelon local. Parallèlement aux **comités provinciaux du Parti**, présidés par un Premier Secrétaire et ses adjoints, figureront des **commissions provinciales de conseillers** et des **commissions provinciales de contrôle de la discipline**.

3) L'Armée

L'Armée Populaire de Libération (A.P.L.) forte de plus de 3 millions d'hommes, a tout au long de la révolution chinoise occupé une place à part dans les structures du pouvoir. Si elle n'est plus aujourd'hui « le pilier de la dictature du prolétariat » (Constitution de 1978), elle continue de jouer un **rôle politique important**, qui est double :

- ses chefs font partie des organes dirigeants du Parti et de l'Etat ;
- elle a une fonction de propagande politique.

Les structures de l'Armée reflètent ce double rôle.

A) La Commission militaire du Parti

Si la **Commission militaire centrale de l'Etat** « dirige toutes les forces armées, l'impulsion décisive de la politique militaire est du ressort de la **Commission militaire du Parti**, présidée par Deng Xiaoping depuis juin 1981.

B - Les départements généraux de l'Armée

La Commission militaire du Parti avait jusqu'ici autorité sur le **Ministère de la Défense** qui coordonne l'action des **départements généraux de l'A.P.L.**, dont les plus importants sont :

— **l'Etat-Major Général**, dirigé par Yang Dezhi (membre du Bureau Politique du CC) ;

— le **Département politique général**, dirigé par Yu Qiuli (également membre du Bureau politique), et qui a autorité sur tous les commissaires politiques de l'A.P.L.

C) Participation au Bureau politique du Comité Central

Signe du déclin du rôle de l'Armée : les chefs militaires, qui comptaient pour un tiers du **Bureau Politique du Comité Central** jusqu'en septembre 1985 ne sont plus représentés que par trois personnes.

*
**

Après ces quelques données essentielles à la présentation de la République Populaire Chinoise, il nous faut étudier les problèmes sociaux qui se posent actuellement dans ce vaste pays.

DEUXIEME PARTIE

LA QUESTION DÉMOGRAPHIQUE ET LE PLANNING FAMILIAL EN CHINE

Depuis la seconde moitié de l'année 1978, deux orientations à première vue divergentes ont caractérisé la politique chinoise en matière de population. Longtemps suspecte, la démographie a été reconnue comme une science à part entière et même une science dont le développement est prioritaire. De nombreux instituts de démographie ont été créés, la production de statistiques a fait un bond qualitatif et quantitatif remarquable, le recensement de 1982 a été préparé avec minutie et exploité en un temps record.

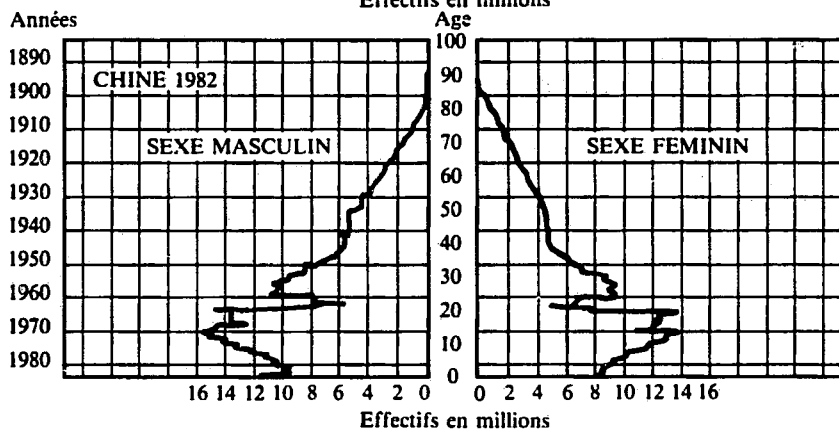
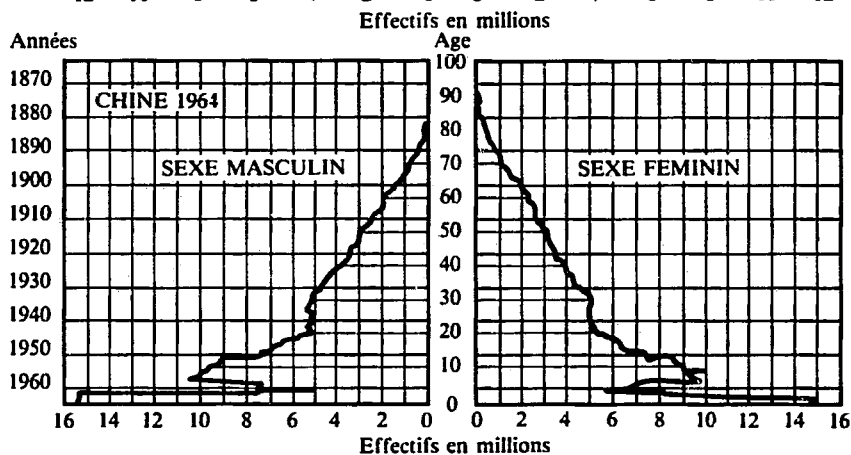
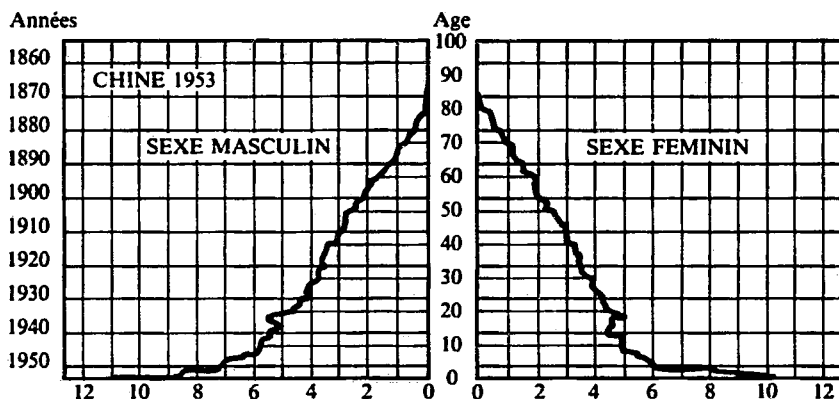
Dans le même temps, la politique de prévention des naissances s'est fait plus volontariste que jamais. Des normes extrêmement strictes ont été imposées à la population, comme si l'on voulait réaliser un grand bond dans la baisse de la production d'enfants : un enfant par couple.

I - Les mouvements de la population chinoise au cours des quatre dernières décennies.

Les deux premiers recensements de la population ont été effectués en 1953 et 1964 ; le dernier dont nous ayons connaissance est celui de 1982 dont les résultats ont été très rapidement disponibles et qui a été presque immédiatement suivi d'une enquête sur la fécondité et nuptialité réalisée en septembre 1982.

La comparaison des trois pyramides des âges de 1953, 1964 et 1982 montre une évolution de la population rapide et très irrégulière.

PYRAMIDES DES ÂGES LORS DES RECENSEMENTS DE 1953, 1964 ET 1982



- ① Guerre sino-japonaise et guerre civile
- ② "Années noires" (grand bond en avant)
- ③ Révolution culturelle

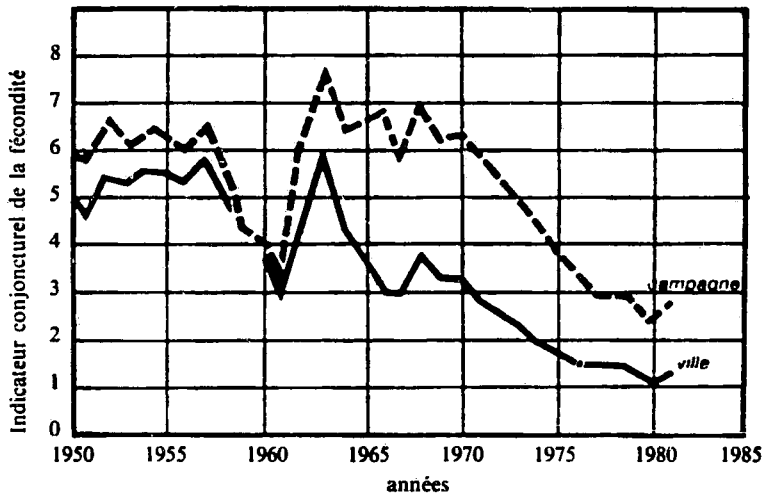
Pyramides des âges hors les recensements de 1953,
1964 et 1982
Source Cann : 1984

L'allure évasée des deux premières pyramides évoque la jeunesse de la population et la rapidité de la croissance démographique. La partie supérieure de la pyramide de 1982, qui correspond aux générations antérieures à 1970, ressemble aux deux précédentes ; la partie inférieure souligne, en revanche, le ralentissement subit de la croissance, autrement dit la baisse brutale de la fécondité intervenue depuis le début des années 1970. L'entaille visible sur la troisième pyramide et à la base de la seconde (autour de l'année 1960) montre de façon graphique l'importance du déficit des naissances et de la surmortalité pendant la famine consécutive au Grand bond. C'est précisément un second enseignement fourni par les publications récentes : on peut désormais tenter d'estimer le déficit des naissances et l'excédent de décès au cours des années 1958-1961. Gérard Calot évalue le premier à 32 millions et le second à 28 millions. Compte tenu de la récupération des années 1962 et surtout 1963, il ramène ce bilan à une perte totale de 56 millions de personnes (dont 29 par déficit de naissances et 27 par excédent de décès). Le coût démographique du grand bond aurait donc été un peu plus élevé que celui de la Première Guerre mondiale en France : 3,9 % de déficit des naissances et 3,5 % d'excédent de décès en France contre respectivement 4,4 % et 4,2 % en Chine.

Cette carastrophe a contribué à donner à la transition démographique en Chine son caractère heurté. Mais celui-ci s'explique davantage encore par les étapes contrastées du recul de la fécondité : 5,8 enfants par femme en 1970 comme en 1950, et seulement 2,2 en 1980 (chiffre officiel, légèrement sous-estimé). Le contraste entre les deux premières et la troisième décennie reflète pour l'essentiel la chute tardive et brutale de la fécondité légitime, mais il résulte aussi pour une part non négligeable de l'élévation de l'âge au mariage, plus marquée elle aussi à partir de 1970. De 19 ans en moyenne durant les années 1950, l'âge au premier mariage serait passé à 19,8 ans durant les années 1960 et 21,6 ans durant les années 1970, pour atteindre 23 ans en 1980. Bien qu'il ait été adopté très tôt, le slogan du mariage tardif n'a donc connu qu'un succès lui aussi tardif. En fin de compte, la transition démographique, qui s'est accélérée à partir de 1970, n'a guère progressé avant cette date qu'en raison de la baisse de mortalité.

Un des principaux enseignements de ces comparaisons désormais praticables (et pratiquées sans tarder par les démographes du monde entier) est l'inégale diffusion sociologique et géographique du mariage tardif, des pratiques contraceptives et la baisse de la fécondité. Autrement dit, l'allure originale (plus heurtée, moins régulière qu'ailleurs) de la transition démographique en Chine n'empêche pas d'y vérifier les mêmes différences de comportement (entre ville et campagne ou entre

milieux socioculturels) que dans le reste du monde. En 1982, le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 35 à 49 ans était de 4,74 chez les illettrées, 3,81 chez celles qui avaient achevé l'école primaire, 3,08 chez celles qui avaient suivi le premier cycle de l'enseignement secondaire, 2,41 chez les bachelières et 1,94 chez les diplômées de l'enseignement supérieur. Parmi les femmes âgées de 40 ans en 1982, les paysannes avaient en moyenne 4,58 enfants, les ouvrières 3,11, les cadres 2,57. Les clivages professionnels recourent, bien sûr, les inégalités entre niveaux d'éducation et l'opposition ville-campagne. L'influence de cette dernière sur l'évolution différentielle de la fécondité entre 1950 et 1981 peut se lire clairement :



Evolution de l'indicateur conjoncturel de la fécondité (zones rurales et urbaines) de 1950 à 1981

Source Coale 1984, p 60

Excepté en 1960 (la famine a affecté plus gravement la fécondité rurale que la fécondité urbaine), les campagnes ont toujours procréé plus que les villes : aussi bien pendant la période de fécondité quasi naturelle (première décennie) qu'après l'introduction du planning familial dans les grandes villes (seconde décennie) et son extension aux zones rurales (troisième décennie). Depuis la seconde moitié des années 1960, la fécondité rurale est demeurée de façon à peu près constante deux fois plus élevée que la fécondité urbaine. Cette fécondité plus élevée est en partie la conséquence d'une nuptialité plus précoce : trois sur cinq (60,81 %) des paysannes âgées de 20 à 24 ans à la date du 1^{er} juillet 1982 étaient mariées, contre à peine plus du quart (27,06 %) des citadines.

Ainsi, la fécondité différentielle, sur laquelle nous venons de nous attarder, est loin de résulter des seules différences de comportement : la politique antinataliste, dont les minorités nationales ont été longtemps

exemptées, a été appliquée plus tard et de façon moins rigoureuse dans les campagnes que dans les villes : la pression en faveur du mariage tardif et de l'enfant unique ne s'exerce pas avec la même efficacité d'une classe sociale à l'autre (un foyer de cadres a des raisons objectives de s'y soumettre plus fortes qu'un foyer de paysans), etc.



L'inégalité des performances — d'un milieu à l'autre, d'une région à l'autre, de la ville à la campagne — ne saurait cependant dissimuler le fait majeur : la politique antinataliste a enregistré au cours des années 1970 des succès tellement rapides qu'on ne voit guère le moyen d'en accélérer le rythme. Pourquoi, dans ces conditions, avoir serré la vis encore davantage ?

II - La politique de l'enfant unique

Si les tendances actuelles se poursuivent, la population chinoise devrait dépasser 1,3 milliard d'habitants à la fin du siècle. Le maintien d'un taux de croissance de la population légèrement supérieur à 1,2 ‰ et d'un taux de croissance moyen de la production agricole légèrement inférieur à 1,2 ‰ constitue la principale limite au développement économique du pays. Le contrôle de la croissance démographique est la priorité majeure de la politique familiale. Les mesures prises ont été récemment simplifiées et renforcées. La limitation de la croissance démographique n'est plus espérée du retard de l'âge du mariage (autrefois 25 ans pour les hommes, 23 ans pour les femmes à la campagne, 26 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes en ville), ni de la répartition d'un quota de naissance déterminé par le plan entre les unités et entre les membres des unités. L'âge minimum du mariage a été abaissé par une loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980, à 22 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes. Les couples peuvent désormais avoir un enfant sans demander l'autorisation des autorités locales et sans attendre leur tour sur une liste d'attente. Les contraintes antérieures ont été abandonnées au profit de la décision d'imposer le modèle de la famille à un enfant unique. Depuis deux ans, les mesures ont été renforcées : des prestations sont octroyées pour les opérations de planning familial, l'ensemble des mécanismes d'incitation économique permet un accroissement substantiel des revenus des parents qui s'engagent à n'avoir qu'un seul enfant, les autorités hésitent de moins en moins à recourir à la contrainte.

A) - Prestations sociales et planning familial

Depuis 1973, les activités de planning familial ont été séparées du Ministère de la Santé qui n'est plus compétent que pour les questions de surveillance pré et post-natales. Dans chaque unité administrative (jusqu'au niveau de la commune à la campagne et jusqu'au niveau de comité de résidents dans les villes) des **bureaux de planning familial** ont été créés ou renforcés. Leurs activités sont soumises à un double contrôle : vertical par l'unité supérieure, horizontal par le comité révolutionnaire de même niveau. Par exemple, le bureau du planning familial de l'hôpital de Tianjin est contrôlé par le bureau de planning familial du comité des résidents et par le comité révolutionnaire de l'hôpital. Ce double système de contrôle renforce l'autorité du Parti et lui permet de s'assurer que ses politiques sont suivies sans déviation.

En 1978, le bureau du planning familial de la municipalité de Tianjin a consacré 450 000 yuans (35 % de son budget) au **remboursement des quatre opérations de planning familial** : la ligature des trompes, la vasectomie, l'avortement, et la mise en place ou l'enlèvement du stérilet. Afin d'encourager l'utilisation des contraceptifs, tous les contraceptifs et toutes les opérations de planning familial sont gratuits. Les avortements sont toutefois payants pour les concubines. La gratuité des soins s'accompagne de l'octroi de congés importants à l'occasion des opérations de planning familial. Par exemple, dans la commune de Zhangqing dans le Jiangsi, en cas de stérilisation la femme a droit à 21 jours de congé avec maintien du plein salaire, l'homme a droit à 7 jours de congé avec maintien du plein salaire. Une prime de 20 yuans est donnée grâce à deux contributions égales de la commune et de la brigade de production. Cette prime n'est toutefois pas accordée si le couple a déjà eu deux enfants. Les avortements dans les quatre premiers mois de la conception donnent droit à une prime de 15 jours de salaire. Si un avortement est pratiqué plus de quatre mois après la conception, la prime est portée à un mois de salaire.

L'utilisation des **contraceptifs** est plus répandue en ville qu'à la campagne. A Tianjin, 88,8 % des femmes mariées utilisent les contraceptifs. Ces pourcentages ne sont que de 75,9 % dans la banlieue et 73 % dans la campagne environnante. Ils sont élevés par rapport à l'ensemble de la Chine. A Tianjin, l'utilisation des contraceptifs oraux est la méthode la plus employée (31,6 %), suivie par les préservatifs (22,7 %), la ligature (20,6 %) et le stérilet (16,2 %). La banlieue et la campagne préfèrent au contraire nettement le stérilet (respectivement 37 % et 67,7 % des méthodes employées).

L'avortement est très utilisé pour prévenir les naissances indésira-

bles. En 1978, il y a eu 70 705 avortements à Tianjin et 108 235 naissances. Le taux d'avortement à Tianjin est de 40,7 pour 1 000 femmes entre 14 et 55 ans, ce qui est comparable aux taux hongrois (39,2 pour 1 000). Les conceptions avant mariage constituent un problème croissant. En 1977, 9,3 % des jeunes femmes célibataires de Tianjin ont avorté, 14,2 % en 1978 et 15,6 en 1979. En ce cas, le coût de l'avortement n'est pas remboursé.

B) - Les incitations économiques

Le planning familial recherche un engagement formel de la famille à n'avoir qu'un seul enfant. Quand un couple qui a signé cet accord a son premier enfant, le statut de famille à enfant unique lui est accordé et il reçoit un certificat qui lui donne droit à un large éventail de prestations. Celles-ci sont de trois ordres :

- les prestations de stérilisation
- les prestations de maternité

Pour la naissance d'un premier enfant, la mère a droit à un congé de maternité de 75 jours avec plein salaire. Pour la naissance d'un deuxième enfant, le congé peut être pris mais ne fait l'objet d'aucune rémunération. Dans certains cas, une prime est accordée à la naissance du premier enfant.

— les prestations familiales

A Tianjin, les couples à enfant unique ont droit à une allocation mensuelle d'environ 10 % du salaire mensuel, qui est versée jusqu'à ce que l'enfant ait 14 ans. Dans la commune populaire de Zhangqing (Jiangxi) le fonds de bien-être public de la commune verse une allocation annuelle pour l'enfant unique jusqu'à ses 14 ans. Dans les deux cas, si le couple a un deuxième enfant il perd le bénéfice de la prestation et doit rembourser toutes les sommes déjà perçues.

Les crèches, les jardins d'enfants, les soins médicaux et l'hospitalisation sont gratuits pour les enfants uniques qui bénéficient d'une priorité. Les familles de deux enfants doivent payer les frais de garde et les frais médicaux du deuxième enfant.

A ces prestations, s'ajoutent divers avantages économiques et sociaux :

- les parents, ainsi que l'enfant unique lorsqu'il atteint 16 ans, bénéficient de priorités pour l'obtention d'un emploi au niveau de la

commune ou de la brigade. Ces emplois sont mieux rémunérés que le travail au sein des équipes de production. La naissance d'un deuxième enfant entraîne une perte de l'emploi des parents qui doivent retourner dans leurs équipes et enlève toute chance de promotion pour les deux enfants.

— A la naissance de l'enfant unique, **deux parts de lopin de terre individuel** sont accordées par la commune ainsi que la surface nécessaire pour construire une maison de quatre pièces. A la naissance du deuxième enfant, une part de lopin de terre est retirée ainsi que l'équivalent de la surface de deux pièces.

— La brigade la plus riche de la commune de Zhangqing, attribue des **pensions de retraite** aux couples qui ont eu moins de deux enfants. Ces pensions sont moindres si le couple a eu plus de un enfant.

L'ensemble de ces incitations financières permet aux familles à enfant unique d'accroître leurs revenus d'un tiers à un quart.

C) - Les mesures de contrainte

En cas de résistance, les autorités recourent à des mesures plus énergiques. Les parents qui ont un enfant non autorisé sont passibles d'une amende variant entre 10 % du salaire annuel et cinq ans de salaire. Après leur premier enfant, les femmes sont obligées d'accoucher chez elles sans aide médicale. Les médecins ou infirmières qui auraient assisté la mère lors de l'accouchement sont également passibles d'amendes.

Il y a des cas de stérilisations et d'avortements forcés, parfois au 8^e mois de la conception.

Jusqu'à présent, la campagne en faveur de l'enfant unique a eu des résultats inégaux. A Shanghai, 95 % des nouveaux mariés ont signé l'engagement de n'avoir qu'un enfant. Par contre, les paysans (80 % de la population) résistent à la pression des autorités. Certaines familles continuent à avoir des enfants jusqu'à la naissance d'un garçon. L'obligation de n'avoir qu'un seul enfant provoque l'abandon ou l'infanticide des bébés de sexe féminin dans la tradition de la Chine d'avant 1949. Les réformes économiques récentes incitent également les paysans à avoir des enfants. Avec le développement du système de responsabilité, les paysans ont besoin de plus de main-d'œuvre, donc d'enfants supplémentaires afin d'accroître leurs revenus.

L'étendue des moyens de contrôle offre aujourd'hui à certains Chinois la tentation d'améliorer la qualité de la population à travers le con-

trôle scientifique des facteurs héréditaires. Pour l'instant, les médecins chinois ne parlent d'eugénisme que dans le but d'éliminer les maladies congénitales. Les hôpitaux effectuent un contrôle poussé des antécédents des parents. Ainsi que souligne le Docteur Li Lanzhen du district de Kuanwu : « Tout le monde coopère parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un enfant et ils veulent qu'il soit en bonne santé ».

La joie d'avoir des enfants ne se comptabilisant pas en deniers, on ne s'étonnera pas que de nombreux couples fassent fi des pénalités financières. Mais il y a plus : ces pénalités sont d'autant moins efficaces qu'elles risquent d'être plus que compensées par les bénéfices retirés — ou escomptés — d'une naissance supplémentaire, surtout à la naissance d'un fils. Comme dans maint pays, l'élevage d'un petit villageois revient beaucoup moins cher que celui d'un petit citadin ; en outre, dans la Chine socialiste, une partie du coût est prise en charge par l'Etat. Ce qu'en revanche, le régime socialiste n'a pu instaurer, c'est un régime de retraite pour les agriculteurs : raison supplémentaire de souhaiter avoir des enfants (des fils de préférence) qui prennent soin de vos vieux jours. Paradoxalement pour un pays et des villages surpeuplés, les familles nombreuses ont souvent tiré un meilleur profit de l'égalitarisme maoïste que les familles de dimensions restreintes, qui recevaient moins de points-travail et disposaient d'une main-d'œuvre plus réduite pour exploiter un lopin lui-même plus menu. Tous ces traits se retrouvent, peu ou prou, dans les campagnes de la Chine denguiste, transformée par la grande réforme de l'agriculture. Le dernier est le seul dont les données aient été modifiées — mais non certes annulées : le système de responsabilité fournit des atouts considérables à qui dispose d'une main-d'œuvre abondante, mais les autorités s'efforcent de pénaliser les naissances « hors-plan » en n'en tenant aucun compte dans l'attribution (ou la révision périodique de la superficie) du champ « contracté » et en diminuant l'étendue du lopin privé familial.

III - L'essor du mariage

L'abaissement notable et peut-être provisoire de l'âge au premier mariage (22,8 ans en 1981 et 22,6 ans en 1982) a été mis en relation avec la nouvelle loi sur le mariage, appliquée à partir du 1^{er} janvier 1981. Bien qu'elle ait en fait retardé l'âge légal requis pour se marier (20 et 22 ans au lieu de 18 et 20 ans), de nombreux jeunes gens se sont empressés de faire comme si la nouvelle législation rendait caduque la norme recommandée ou imposée par le Parti communiste chinois (dans les campagnes : 23 ans pour l'épouse et 25 pour l'époux).

Le nombre de mariages a, depuis le début des années 1980, presque doublé par rapport à la moyenne des années 1970 et plus que dou-

blé par rapport à la première décennie du régime : les effectifs des cohortes de jeunes gens en âge de se marier ont en effet augmenté de façon considérable. Cette augmentation se poursuivra au cours de la décennie à venir (1985-1995), durant laquelle les enfants du baby boom (1962-1970) atteindront l'âge du mariage, même tardif. En 1982, la proportion des femmes d'âge fécond (15-49 ans) dans une population totale devenue elle-même entre temps beaucoup plus importante était supérieure à ce qu'elle avait été en 1953 et 1964. Et les effectifs de la tranche d'âge 15-19 ans représentaient à eux seuls près du quart (24,77 %) du nombre total de femmes d'âge fécond, contre moins d'un cinquième (respectivement 18,51 et 19,63 %) en 1953 et 1964. Le taux de nuptialité n'est donc pas près de décroître en Chine : on y célèbre chaque année plus de dix millions de mariages, on en célébrera bientôt 12 millions et davantage (plus de 60 millions de nouveaux couples se formeront entre janvier 1988 et décembre 1992).



La Chine se trouve donc à l'aube d'un nouveau baby boom corollaire de celui qu'elle a connu il y a une vingtaine d'années : il est inscrit dans la composition par âge de la population chinoise. Le pari de stabiliser la population chinoise à 1 200 000 000 d'habitants en l'an 2000 ne sera pas tenu parce que c'est un objectif irréalisable. De même qu'était tout à fait irréaliste le mot d'ordre lancé il n'y a pas si longtemps par Hua Guofeng de faire descendre le taux d'accroissement naturel à 5 ‰ en 1985 (serait-il du double, cela représenterait déjà un progrès notable par rapport aux 11,5 ‰ de 1983, taux peu différent de celui qui était censé prévaloir à l'époque où Hua fixait cet objectif volontariste).



Le recensement de 1982 a permis également de dresser un tableau assez précis de la population active de la Chine. Toutes les personnes de 15 ans et plus devaient indiquer leur activité économique, leur profession et dans le cas d'inactivité leur situation précise. Les données ainsi recensées ont permis d'appréhender de manière scientifique les problèmes de l'emploi en Chine.

TROISIEME PARTIE

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA REMUNERATION EN CHINE

Dans les pays socialistes le chômage constitue un sujet sensible, délicat à aborder, et à cet égard la Chine ne fait pas exception. Celle-ci doit cependant faire face à l'existence d'un chômage qui touche tant les régions rurales que les villes. Dans les campagnes, les réformes agraires, par ailleurs couronnées de succès, ont fait clairement apparaître que l'ancien système des communes employait une main-d'œuvre largement excédentaire, marquant l'existence d'un chômage déguisé d'une ampleur gigantesque. Quant aux villes, les réformes annoncées en octobre 1985 pour l'industrie risquent aussi d'accroître à court terme le chômage, si les directeurs d'usines se voient reconnaître le droit de licencier leurs surplus de main-d'œuvre.

La franchise dont font de plus en plus preuve les dirigeants chinois dans ce domaine est à porter à leur crédit. Ils reconnaissent que les soi-disant « solutions » pratiquées au cours des dernières décennies — à savoir l'envoi dans les campagnes des jeunes citadins sans travail et la distribution aux entreprises d'encouragements divers à l'embauche de travailleurs dont elles n'avaient pas réellement besoin, tant dans les zones rurales que dans les villes — n'ont rien résolu. La réforme du système de l'emploi lui-même constitue donc un élément important dans la stratégie du gouvernement en la matière. La direction actuelle du pays reconnaît également que le modèle suivi par les pays industrialisés pour leur politique de l'emploi, selon lequel des industries installées dans les villes absorbent la masse des ouvriers agricoles ayant quitté les campagnes, est on ne peut plus inapproprié dans le cas de la Chine. Une expansion industrielle centrée sur les villes et susceptible de fournir du travail aux quelque huit cent millions de paysans que compte le pays est tout simplement chose impossible. De toute façon, la Chine espère résoudre le problème de l'emploi en évitant les migrations incontrôlées de la campagne vers la ville telles qu'elles se produisent dans de si nombreux pays en développement. Ainsi la recherche d'une solution doit-elle s'effectuer sur d'autres bases.

I. — L'IMPORTANCE DU CHÔMAGE

La population active chinoise s'élève à près de 460 millions d'individus ; elle est plus nombreuse que la population entière de tout autre pays, l'Inde exceptée. Chaque année, ce sont au moins 22 millions de jeunes qui atteignent l'âge de travailler, alors que 6 millions seulement de travailleurs prennent leur retraite. L'économie chinoise se trouve donc devant la tâche formidable de créer quelque 16 millions d'emplois par an.

Sur le plan juridique, il existe en Chine trois types d'entreprises : celles qui sont la propriété « de tout le peuple » (propriété de l'État), celles qui appartiennent à ceux qui y travaillent (entreprises collectives), et celles qui sont propriété privée. Environ 340 millions de travailleurs, près des trois quarts de la population active totale, sont agriculteurs dans des exploitations collectives ou des entreprises privées individuelles. Les citoyens employés dans des entreprises gérées par l'État ou des collectifs sont plus de 177 millions, soit le quart de la population active. Les sources gouvernementales font état de quelque 2 300 000 travailleurs indépendants, ruraux ou citoyens, soit moins de 1 % de la population active.

Bien qu'il n'y ait pas de raison particulière pour mettre en doute les statistiques chinoises en matière de main-d'oeuvre, pour la plupart des observateurs étrangers les chiffres officiels relatifs au chômage paraissent suspects. Jusqu'à une époque récente, personne en Chine n'était qualifié de « chômeur ». Selon la terminologie officielle, il y a plusieurs millions de personnes « en attente d'un emploi ». Récemment les observateurs professionnels de la scène chinoise ont noté avec intérêt que le bureau du travail à Pékin avait courageusement qualifié de « chômeurs » ceux qui se trouvent en attente d'emploi dans cette ville.

Le gouvernement affirme que l'on comptait au début de l'année 1984 dans les villes 2 700 000 personnes privées d'emploi, alors qu'en 1979 ce chiffre atteignait 6 400 000. Ce chiffre qui correspond à 2,3 % de la population active citadine, peut être envié par des pays infiniment plus riches que la Chine. Mais beaucoup d'experts occidentaux estiment que ce taux est, en réalité, trois à quatre fois plus élevé que ne veut bien l'admettre le gouvernement chinois. Or, quand bien même il serait, par exemple, de 9 %, cela ne rendrait pas compte du nombre de travailleurs en surnombre que se trouvent dans les usines et qui, de l'aveu même du gouvernement, se monte à quelque 40 millions, soit presque le tiers de la main-d'oeuvre se trouvant dans les villes.

Arriver à une estimation pour le chômage dans les zones rurales est plus délicat en raison des fluctuations saisonnières de la demande et de la facilité plus grande qu'il y a en agriculture à employer une main-d'œuvre dépassant les besoins réels. Mais selon les sources gouvernementales, ce sont 100 millions de paysans, presque le tiers de la population active dans les campagnes, qui pourraient être retirés à l'agriculture sans amener de réduction dans la production. Le vice-président Yao Yilin a déclaré que les campagnes « comptaient un surplus de main-d'œuvre d'environ 200 millions de personnes ».

A. — « Système de responsabilité » et surplus de main-d'œuvre dans les zones rurales

Il est curieux de noter que les dirigeants actuels de la Chine inscrivent en fait à leur propre crédit ce grave problème du chômage dans les campagnes. C'est que la décollectivisation de l'agriculture, et d'autres réformes qui ont été instituées avec pragmatisme au cours des cinq dernières années, ont amené un accroissement considérable de la productivité de chaque paysan. Ces progrès de productivité font qu'il y a besoin de moins d'agriculteurs pour produire la même quantité de nourriture et d'autres biens. Alors que la main-d'œuvre employée par l'agriculture chinoise n'a progressé que de 14 % depuis 1979, la production agricole a plus que doublé en valeur. Il est clair que la politique de l'emploi suivie par le passé avait atteint un stade où il n'y avait plus rien à attendre, hormis des échecs répétés.

Selon les paroles d'un commentateur dans « Le Quotidien du peuple » en décembre 1984, « Avec l'entrée en vigueur du système de la responsabilité contractuelle dans la production, par lequel rémunération et rendement sont liés, l'économie rurale s'est trouvée revigorée et l'enthousiasme des paysans pour la production en a été accru ». « En même temps, il y a besoin urgent de trouver une activité pour occuper un grand nombre de bras devenus superflus ». Ce système de responsabilisation n'a nullement créé ce surplus, il a plutôt servi à le mettre en évidence. Mais une fois reconnu, pour retirer des bénéfices durables du système contractuel, il faut que les travailleurs devenus inutiles puissent retrouver un emploi productif.

La mécanisation progressive de l'agriculture, encouragée en partie par l'accroissement des revenus agricoles, est garantie à l'avenir d'une continuation des progrès de productivité et constitue aussi une cause durable de l'extension du chômage. Selon certaines estimations officielles, il y aurait 20 % de la population active rurale qui ne seraient

plus requis pour effectuer les travaux agricoles, et en l'an 2000 ce pourcentage sera de 70 %. De l'avis du vice-premier Ministre, M. Wan Li, la municipalité de Pékin aura seulement besoin de 80 000 agriculteurs pour cultiver les zones rurales du district, une fois atteint le stade ultime de mécanisation de son agriculture : actuellement cette main-d'œuvre compte près de 1 900 000 personnes.

B. — Le développement de la petite entreprise réduit le chômage urbain

L'économie chinoise a eu à créer des emplois, non seulement pour répondre à la croissance normale de la population urbaine, mais encore pour les jeunes citadins envoyés dans les campagnes pendant la Révolution culturelle et qui ont commencé d'en refluer à partir de 1978. Quelque 10 millions de personnes, sur les 17 millions originellement parties, sont revenues dans les villes. Selon les officiels la plupart aurait maintenant trouvé une occupation ou créé des petites entreprises.

Dans les villes la plupart des gens sont employés dans le secteur étatisé. Mais les collectifs et les entreprises individuelles sont en voie de se transformer en d'importants employeurs. Ainsi sur près de 40 millions d'emplois nouveaux créés en Chine dans les villes depuis 1979, le secteur collectif a contribué pour 32 % et le secteur privé pour 6 %. En 1983, il y a eu 600 000 citadins qui ont créé leur propre entreprise, dont plus de 80 % dans la restauration et d'autres activités commerciales ou de services. Presque la totalité de ces emplois dans les services sont apparus au cours des cinq dernières années, depuis que le gouvernement a abandonné son attitude d'opposition à un secteur taxé naguère de petit-bourgeois. Ce revirement n'a pas seulement servi à alléger le problème de chômage dans les villes, il a aussi permis de satisfaire la demande des consommateurs pour toute une gamme de services d'ordre personnel, qui étaient depuis longtemps négligés.

Il existe à Pékin près de 50 000 entreprises privées enregistrées et dont le chiffre d'affaires total a atteint en 1984 200 millions de yuans : un cinquième d'entre elles ont démarré leurs activités dans la seule année 1984. Les responsables du Bureau de travail de la ville font ressortir que de telles entreprises, en conjonction avec les nombreux établissements collectifs de services ont permis de ramener le nombre des « chômeurs véritables » de Pékin à moins de 2 000. La tendance va ainsi résolument vers un renforcement des possibilités offertes aux entrepreneurs dans les services.

C. — Inquiétude parmi les travailleurs du secteur étatisé

Le secteur des services dans les villes représente un des espoirs du gouvernement pour le reclassement des travailleurs en surplus dans le secteur géré par l'Etat. Selon un récent article du Quotidien de l'Économie, les entreprises chinoises peuvent désormais réduire leur personnel de 10 à 15 % en vue d'accroître les profits. Ce serait là une des réformes les plus radicales jamais adoptées en Chine ou, une fois engagés, les travailleurs se voient, en fait, garantir un emploi à vie. Dans le système actuellement en vigueur, les entreprises n'ont pas le droit d'employer qui elles veulent et les travailleurs n'ont pas la liberté de choisir leur activité. Ils obtiennent leur premier emploi par l'entremise de leur école ou d'un bureau de placement dans la localité, et pour la plupart ce premier devient définitif.

En même temps que les profits, la réforme de ce système ne va-t-elle pas augmenter le chômage ? Quatre éventualités, semble-t-il, sont possibles. **La première**, et c'est celle qui paraît la moins vraisemblable, **la réforme n'aurait que peu ou pas d'effet sur le niveau de l'emploi**. Dans une **deuxième hypothèse**, **la réforme aboutirait à une réduction du chômage** ; c'est ce que tout le monde souhaiterait, et cette idée est celle mise en avant avec le plus d'empressement par le gouvernement chinois. Comme on a pu lire en novembre 1984 dans le Quotidien du peuple : « Fondamentalement, le moyen de résoudre le problème du chômage dans notre pays est d'augmenter la productivité. Accroître la productivité ne va nullement à l'encontre d'un développement de l'emploi ». La nouvelle politique a institué la responsabilité des usines qui renvoient du personnel, au lieu de celle des autorités gouvernementales, pour leur trouver un autre emploi.

Il y a une **troisième possibilité** : celle que **la réforme de l'emploi aboutisse à l'augmentation du chômage**. Si les patrons se mettent à exercer l'autorité que les pionniers des réformes jugent leur être indispensable, c'est à ce résultat qu'il faut s'attendre, à court terme tout au moins. Selon un sociologue de l'Université de Chicago, William Parish : « La vive appréhension qu'a fait naître l'adoption des réformes, c'est de voir monter les prix à la consommation en même temps que le chômage. Si cela se produisait, la Chine pourrait devenir une autre Pologne ». Il est probable que les dirigeants chinois surestiment la capacité du secteur des services d'absorber les travailleurs privés d'emploi. Une économiste de l'Université de Chicago, Gale Johnson, fait remarquer : « Ces activités liées aux services ne jouissent toujours que d'un très mince prestige. Qui plus est, si le gouvernement central proclame son soutien à l'entreprise privée, parmi l'administration locale il ne manque pas de maoïstes pour lui mettre les bâtons dans les roues ».

La quatrième possibilité, c'est que les réformes ne soient pas mises en pratique avec assez de détermination, en matière d'emploi, pour avoir beaucoup d'effet sur le niveau de l'emploi. Et c'est là l'hypothèse la plus plausible dans un avenir prévisible. La presse chinoise a bien mentionné des cas où des usines avaient accru leurs profits en envoyant ailleurs la main-d'œuvre superflue, mais on ne dispose guère d'autres indices qui tendraient à prouver que les gestionnaires usent de leur autorité pour réduire le personnel. La situation correspond sans doute à la description de Gale Johnson : « Il demeurera encore longtemps très difficile de licencier même les travailleurs les plus paresseux. Toutefois les gestionnaires ont une plus grande latitude pour choisir leurs employés : peut-être ne les obligera-t-on plus, comme par le passé, à embaucher tous ceux qu'on leur envoie ».

Un sociologue à l'Université Columbia, Andrew Walder, explique : « Théoriquement les dirigeants d'entreprise ont reçu davantage de droit de licencier, mais jusqu'ici il n'existe pas d'incitation financière à exercer ce droit. Or, avec un effectif plus faible, une usine voit aussi réduire son budget, si bien que les profits n'augmentent pas. Il existe seulement une incitation à remplacer les mauvais travailleurs par de meilleurs, mais pas pour réduire globalement le personnel, tel qu'il est pris en compte dans le budget alloué par le Plan ». Et c'est là une situation qui ne semble pas devoir évoluer rapidement, car « s'il existe au sein des sphères dirigeantes un accord sur la nécessité d'améliorer la productivité, il n'y en a pas par contre sur les réductions de personnel à effectuer dans les industries appartenant à l'État ».

II. — LES MODALITÉS D'UNE POLITIQUE DU PLEIN EMPLOI

La réforme de l'emploi ne constitue qu'un des volets de la politique gouvernementale. Les autres aspects en sont les suivants :

A. — Les contrats de travail

Les promoteurs de la réforme voudraient voir remplacer la garantie de l'emploi, qui s'est institutionnalisée, par un recours plus fréquent à des contrats à durée déterminée entre les entreprises et les travailleurs. Il est à présumer que ces contrats permettraient aux employeurs, de mieux adapter les qualifications des travailleurs à leurs besoins spécifiques et les doteraient des moyens légaux de réduire le nombre de leurs

salariés, en refusant le renouvellement des contrats aux paresseux ou au personnel devenu superflu. Comme le disait récemment le Vice-ministre du Travail et du Personnel, M. He Guang : « Ce que l'on se propose avec les contrats de travail entre employés et entreprises, c'est de ...pouvoir rationnellement répartir la main-d'œuvre en fonction des matériels servant à la production ». C'est là la façon officielle pour exprimer que « les usines emploient trop de monde en Chine pour le nombre de machines utilisées, et que les contrats contribueront à obtenir un meilleur équilibre ». Ces contrats de travail sont expérimentés dans plusieurs régions de Chine. le Vice-ministre a fait état de 870 000 travailleurs recrutés sous contrat, dont 90 % dans des usines gérées par l'État, ceci étant la situation à fin septembre de l'année dernière.

B. — La mobilité accrue de la main-d'œuvre

Selon le Premier ministre, M. Zhao Ziyang, la Chine « manque de personnel qualifié dans certaines régions alors que le personnel est pléthorique dans d'autres et que leurs qualifications restent largement inutilisées ». Avec d'autres promoteurs des réformes, il préconise un flux plus rationnel des travailleurs à travers le pays, particulièrement pour les techniciens dont la spécialité est très recherchée. A cet effet, le ministère du Travail et de la main-d'œuvre a créé l'an dernier, en juin un **centre national de consultation pour les échanges de personnels qualifiés** ; la plupart des provinces et les principales municipalités se sont dotées d'un bureau similaire. Cela permet de coordonner les demandes des techniciens voulant changer d'usines et celles émanant d'usines à la recherche de techniciens. Selon l'agence de presse Xinhua, le Centre national à reçu en cinq mois d'existence des demandes de plus de 1 200 experts : plus de 900 d'entre eux se trouvaient affectés à des tâches sans rapport avec leurs connaissances et la plupart des autres n'avaient rien à faire à leur poste par suite de la pléthore de personnel. Tout cela ne représente certainement qu'une infime part du problème des qualifications mal ou sous-utilisées en Chine.

Ces centres d'échanges ont peut-être été mis sur pied afin de passer outre à l'opposition de certaines entreprises. Elles inventent toutes sortes de moyens pour éviter le départ de personnels qualifiés : certaines imposent à l'employé transféré de restituer le logement reçu, ou bien réclament à l'entreprise bénéficiaire du transfert une somme couvrant les frais de formation ou une compensation pour la perte d'un travailleur, ou encore refusent catégoriquement de se séparer d'employés diplômés de l'université, même lorsqu'elles n'en ont nullement besoin. Dans

ce dernier cas, la raison invoquée est qu'il faut « maintenir une armée pendant mille jours, même si elle ne doit être utilisée que pour une heure ».

De l'aveu même du gouvernements chinois, ce centre national n'a jusqu'ici obtenu que des résultats peu nombreux dans la mise au pas des récalcitrants. Or, les directeurs d'usines devraient éprouver le plus grand intérêt pour la mobilité accrue de la main-d'œuvre. Mais Andrew Walder, déjà cité, fait observer qu'aussi longtemps que les incitations d'ordre financières nécessaires n'auront pas été instituées, « les gestionnaires auront tout intérêt à garder pour eux la main-d'œuvre, en particulier lorsqu'elle est qualifiée ».

C. — L'encouragement donné aux entreprises collectives

Le gouvernement veut éviter que le secteur étatisé, déjà pléthorique, risque de le devenir encore davantage. aussi compte-t-il sur les entreprises en propriété collective pour jouer le rôle le plus actif pour la création d'emplois dans les villes. L'État apporte un concours, avec des prêts, des réductions de prix sur les équipements et des exonérations fiscales, temporaires, mais rien de plus. L'avantage qu'il y trouve, c'est justement que les collectifs créent des emplois à un coût minimum pour l'État.

D. — La politique de formation

Si certains techniciens de haut niveau peuvent languir dans des unités de travail où l'on a pas l'utilisation de leurs connaissances, globalement la Chine n'a pas suffisamment de personnel qualifié. Selon le directeur des études sur le travail au ministère, M. Yue Guanzhao, moins de 10 % des jeunes ayant terminé l'enseignement secondaire passent dans le supérieur. Qui plus est, bon nombre de ceux qui sortent de l'école secondaire sont dépourvus des connaissances voulues pour les postes vacants. Aussi l'État ne cherche pas seulement à augmenter le nombre des étudiants de niveau post-secondaire : il envisage aussi d'apporter des changements structureaux dans l'enseignement secondaire. Dans un rapport à l'Organisation internationale du travail M. Yue soulignait que le gouvernement chinois « a mis en route une réforme pilote à propos de la structure de l'enseignement secondaire, en vue de transformer certaines écoles secondaires en écoles professionnelles ».

E. — Les sociétés de service pour la main-d'œuvre

La formation est désormais assurée en partie par ces entreprises, en multiplication rapide. Créées par les bureaux du travail de l'État et les usines, ces sociétés qui ne sont pas entièrement nouvelles, ont été remises à l'honneur et pourraient devenir une institution importante dans le nouveau système de l'emploi de la Chine. Au début de 1984, la Chine comptait quelque 24 000 sociétés de service pour la main-d'œuvre, alors qu'elles n'étaient en 1979 pas plus de 800. Dans ce laps de temps elles ont fourni du travail et/ou une formation à 5 700 000 personnes. Rien qu'en 1983, elles ont mis sur pied 100 000 unités de production et de services employant 2 900 000 jeunes. Ces sociétés cependant offrent surtout des emplois temporaires, qui ne jouissent pas d'un grand prestige.

F. — L'investissement étranger

Les dirigeants comptent sur la promotion de l'investissement étranger en Chine, agressivement menée depuis quelque temps, pour créer des emplois à l'occasion de la modernisation de la base industrielle du pays. Les bas salaires incitent de nombreuses sociétés étrangères à inclure la Chine dans leurs plans stratégiques.

G. — L'exportation de main-d'œuvre

Il n'y a pas moins de 40 000 Chinois qui travaillent outre-mer, principalement au Moyen-Orient et en Afrique. Il y a plus de 20 ans que la Chine exporte des travailleurs, mais au cours des toutes dernières années cela s'est accru de façon remarquable. Il en a été de même pour les rentrées de devises ainsi gagnées. Il est d'ailleurs probable, qu'en fait, les dirigeants chinois recherchent davantage les contrats de travail outre-mer pour les devises fortes qu'ils rapportent, que pour leurs répercussions, infimes, sur l'emploi global.

III — POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Productivité et qualité du travail constituent les deux principales faiblesses de l'industrie chinoise. Pour y remédier, la réforme des modes de rémunération est également à l'ordre du jour.

A. — Les incitations économiques

Les salaires dépendant des statuts des personnes et de ceux des entreprises qui les emploient. Dans les entreprises d'État, le salaire est essentiellement fonction du coefficient personnel de chaque personne, coefficient lié à l'ancienneté. Il y a parfois des ajustements du fait de la nature du travail (industrie légère ou lourde) ou de sa localisation, mais, en général, les salaires sont déterminés par l'État et appliqués uniformément à travers la Chine. En cas de changement d'emplois, le salaire ne change pas, qu'il y ait augmentation ou baisse des responsabilités ou de la difficulté du travail. Il n'y a pas de lien entre le salaire et le travail fourni. Dans les entreprises collectives, les salaires sont moins uniformes mais se situent en dessous des salaires pratiqués par les entreprises d'État.

L'importance du rôle de l'État en matière de rémunération est donc primordiale. L'entreprise ne maîtrise pas la distribution des salaires.

Ce système est contesté car jugé insuffisamment incitatif. La politique du « grand pot commun », où chacun puise dans les ressources communautaires indépendamment de sa contribution, devrait être remplacée par l'application du principe : « A chacun selon son travail ».

B. — Les primes

Depuis 1979, c'est le système des primes qui permet à l'entreprise d'intervenir dans la rémunération globale des salariés.

Le calcul des primes repose sur des principes simples dont l'application ne paraît, cependant, guère systématisée. Les primes sont individualisées. Leur montant est plafonné à 15 % du salaire. Trois critères de performance sont utilisés pour déterminer le niveau individuel de la prime : le présentisme, le rendement et la qualité. A l'usine d'alimentation Yili de Pékin, les primes sont supprimées après trois absences. Les salaires sont diminués de 5 % lorsque les standards journaliers ne sont pas atteints. Il peut être majoré jusqu'à 25 % si les standards sont dépassés de 28 % à condition que la qualité soit parfaite. L'entreprise de chemises Compass à Shanghai distribue des primes qui peuvent doubler le salaire de base. On affirme même, dans la commune populaire du 1^{er} juillet, près de Shanghai, que la notion de salaire de base fixe a disparu au profit d'un salaire entièrement variable en fonction des performances.

Ces exemples montrent que les entreprises chinoises sont actuellement en phase d'expérimentation de nouveaux systèmes de rémunération. Il semble que, dans de nombreux cas, les fonds de prime soient distribués de façon uniforme, sans tenir compte des performances individuelles, mais hiérarchisées en fonction du salaire de base. Ainsi, les primes constituent le « salaire-spécificité » lié aux performances de l'entreprise et non un « salaire-promotion » lié à la performance individuelle. Elles complètent le « salaire parité ».

Le salaire-spécificité permet une meilleure allocation de la main d'œuvre en favorisant les transferts des secteurs moins performants vers ceux qui le sont davantage. Ce type d'indication n'a pas de sens en Chine actuellement puisque l'affectation de la main-d'œuvre ne résulte pas de mécanismes de marché.

Les primes conduiraient principalement à une augmentation globale des revenus. Comme le notent Chevrier et Aubert : « Loin d'inciter au travail par la modulation des revenus, le nouveau système tend à favoriser l'augmentation déguisée des salaires ».

Les attitudes à l'égard des incitations matérielles sont analysées dans la littérature. Le débat entre le directeur Jin et le secrétaire de cellule Liu illustre probablement de profondes différences d'attitude entre « économistes » et « politiques ». L'entreprise que dirige Jin réalise d'importants bénéfices et emploie une main-d'œuvre restreinte. Lorsque l'ordre vient des autorités de distribuer des primes au personnel, on s'aperçoit que chaque ouvrier pourrait toucher 50 yuans -ce qui doublerait son salaire- à la fin du premier mois. Jin souhaite distribuer la totalité des bénéfices, Liu, le secrétaire de la cellule s'y oppose. Il faut, dit-il, en conserver une partie pour maintenir constant le niveau des primes si les bénéfices venaient à baisser ou pour construire des logements pour le personnel. Jin, réaliste, entend utiliser le pouvoir qu'on lui a donné, et qui pourrait lui être retiré bien vite, pour développer l'ardeur au travail de son personnel. Les ouvriers ont vite fait de choisir leur bord : « le secrétaire Liu est l'objet d'une violente condamnation, alors que le directeur Jin est devenu le sauveur suprême ! »

C. — L'ardeur au travail

Les pratiques constatées s'éloignent du principe officiel « à chacun selon son travail ». Dans un ouvrage récent, Ya Guangyuan précise le rôle des encouragements matériels et moraux. Il ne saurait y avoir d'encouragement matériel sans encouragement moral, celui qui est dis-

tingué dans son travail fait partie d'une élite qui doit être reconnue. C'est l'appartenance à cette élite qui développe l'ardeur au travail. On trouve là, une justification des politiques menées avant la réforme où les motivations devaient résulter du travail politique et idéologique réalisé dans l'entreprise. L'auteur, vice-président de l'Académie des Sciences sociales de Chine, s'élève contre deux tendances, à ses yeux, erronées. On ne saurait, dit-il, sous-estimer les incitations matérielles comme la « bande des quatre » l'a fait en imposant la théorie de la « toute puissance de l'esprit ». On ne respecterait pas le « principe socialiste de répartition selon le travail » en créant des primes excessives non assorties d'encouragements moraux.

Un large consensus se dégage sur la nécessité de trouver de meilleures formules de motivation des travailleurs. Le Gongren Ribao (quotidien des ouvriers) a ouvert une tribune de discussion sur le sujet suivant : « Comment libérer l'initiative des ouvriers ? » Sur 2 700 lettres reçues, 110 ont été publiées. Des extraits de lettres représentatives ont été reproduites dans un chapitre intitulé : « D'où vient l'ardeur des travailleurs ? » On y trouve les formules suivantes :

« Si on a la possibilité de gagner plus d'argent on a de l'ardeur au travail ».

« Il est évident que c'est l'argent qui galvanise l'ardeur au travail. Avec ce stimulant, la production peut s'accroître et l'édification socialiste peut progresser ».

Les limites des primes sont également évoquées.

Avec la distribution de primes, « des idées erronées se sont manifestées parmi les ouvriers. Par exemple, quand il fallait faire des heures supplémentaires pour remplir une tâche urgente, quelques individus demandèrent d'abord si on leur donnerait une rémunération supplémentaire ».

Cependant les aspects positifs prévalent :

« Depuis 1979, les entreprises ont appliqué le principe « à chacun selon son travail »... Résultats : l'ardeur de la plupart des ouvriers a pétillé de nouveau ».

En conclusion de l'ouvrage consacré au réajustement et à la réforme économique, He Gaosheng, responsable du Centre d'Études Économiques de Shanghai, souligne les résultats obtenus. « L'application des

systemes de primes et de salaires flottants a encouragé les ouvriers et les employés à travailler davantage. Par exemple, les 1 400 entreprises de Shanghai où est pratiqué le système de responsabilité économique ont remis à l'État 92 % de leurs bénéfices réalisés, le reste étant destiné au développement de la production et du bien-être collectif. Le montant annuel des primes d'un ouvrier équivaut en général à deux mois de son salaire ».

Soucieuses de lier l'octroi des primes à la performance réalisée, les entreprises rencontrent des difficultés psychologiques et techniques. L'introduction d'incitations économiques va à contre-courant de deux décennies de pratiques et de propagandes opposées. L'évaluation des performances, la mesure des résultats apparaissent particulièrement difficiles dans l'état actuel des systèmes d'information comptable de l'entreprise. La notion même de responsabilité économique n'a guère de sens dans une économie où les entreprises dépendent de l'État pour le recrutement, les approvisionnements et les ressources financières. Il apparaît également nécessaire de réfléchir à la fixation du salaire lui-même. Un article de China Daily (1^{er} nov. 1983) évoque les quatre composantes de la rémunération :

- un salaire de substance donnant le minimum vital à chacun,
- un salaire de base lié à l'individu et à son niveau technique,
- un élément reposant sur l'effort du salarié et prenant en compte les conditions et la difficulté du travail,
- un élément reposant sur les résultats et en particulier le dépassement des normes.

Des travaux seraient en cours pour définir un nouveau calcul de salaire fondé sur ce découpage.

Les entreprises chinoises, à la recherche de l'efficacité, sont entrées dans une période de profondes réformes. La gestion, confondue jusqu'alors avec l'économie ou les sciences de l'ingénieur, fait son apparition. Les Chinois découvrent l'influence éminente des hommes, de leurs attitudes et comportements, dans le dynamisme d'une économie ou l'efficacité d'une entreprise. Des hommes qui, malgré une révolution culturelle qui s'assignait le but de les transformer, manifestent des aspirations sans doute universelles.

QUATRIÈME PARTIE

LES ASSURANCES SOCIALES

L'accès aux assurances sociales et le niveau des prestations dépendent du type d'unité de travail, du statut de l'emploi, de l'ancienneté, de la taille de la famille, du lien entre le problème social et le travail. La principale distinction se situe entre le secteur d'État (16 % de la population active) dont la situation a été uniformisée par les décrets de 1951 et le reste de la population active.

I. — LE SECTEUR D'ÉTAT

Les règlements d'assurances sociales du secteur d'État assurent une protection contre les principaux risques sociaux. Le financement est assuré par les entreprises. Ils constituent une charge croissante. Les pensions de retraite et d'invalidité représentent aujourd'hui 8 à 10 % de la masse salariale contre 3 % avant 1970. Depuis 1973, elles sont versées directement aux travailleurs par l'entreprise. Les frais médicaux s'accroissent, moins fortement cependant que dans les pays occidentaux. Ils constituent aujourd'hui environ 7 % de la masse salariale contre 5,5 % dans les règlements de 1951.

A. — La maladie

Les soins médicaux gratuits sont accordés aux employés d'organismes d'État et d'écoles, aux ouvriers des entreprises d'État et aux combattants de l'Armée populaire de libération. Les membres des familles bénéficient seulement d'une prise en charge à 50 %.

Les prestations en espèces dépendent de l'ancienneté et de la durée du congé de maladie. Dans le cas d'un congé de moins de six mois, elles varient de 60 % du salaire (moins de deux ans d'ancienneté) à 100 % du salaire (plus de deux ans d'ancienneté). Si le congé de maladie dépasse six mois, les prestations varient de 40 à 60 % du salaire. Les non syndiqués ne reçoivent que la moitié de ces sommes. Les auteurs de « contributions spéciales » ont droit au maintien intégral de leur salaire sans considération d'ancienneté.

En cas d'incapacité à reprendre l'emploi, de maladie de longue durée moins de six mois après l'embauche, de congé de maladie de plus d'un an dans les trois premières années dans l'entreprise, le salarié perd son emploi. Cette situation dénommée « tuizhi » est à distinguer du licenciement (kaichu). Le salarié a alors droit à une prime égale à un mois de salaire pour chacune des dix premières années dans l'entreprise et à un mois et demi de salaire pour chacune des années suivantes.

B. — Les accidents du travail

Le salaire est intégralement maintenu pendant la durée du traitement. Les frais médicaux, l'hospitalisation, de convalescence dans une maison de repos, sont pris en charge à 100 %.

La prévention des accidents est assurée par le ministère du Travail et par le département de la protection du travail de la Fédération des syndicats qui joue un rôle d'éducation et de contrôle auprès des ouvriers.

C. — L'invalidité

En cas d'accident du travail, si l'accidenté est handicapé partiel, l'entreprise doit lui fournir un nouveau poste. Si le nouveau salaire est inférieur au salaire initial, l'entreprise doit verser une indemnité, de 10 à 30 % du salaire initial pour compenser la perte de salaire.

Si l'invalidité est totale, le handicapé est mis à la retraite et touche 80 % de son salaire antérieur (90 % si le handicapé a besoin de l'aide d'une tierce personne).

D. — Le décès

En cas de décès causé par un accident du travail, une pension est versée à la famille. Suivant la taille de la famille, la pension est versée en une seule fois ou mensuellement. Dans le dernier cas, elle varie entre 25 et 50 % du salaire de l'accidenté.

E. — La maternité

Dans les règlements de 1951, le congé de maternité avec maintien intégral du salaire était de 56 jours. Il a été récemment porté à 75 jours. Dans certains cas, il peut atteindre six mois.

A la fin du congé de maternité, l'ouvrière peut confier son bébé soit à ses parents, soit à la salle d'allaitement de l'entreprise. Elle dispose alors d'une demi-heure le matin et l'après-midi pour allaiter son bébé. Les frais de personnel de la salle d'allaitement sont en grande partie pris en charge par l'entreprise. La participation des famille peut cependant atteindre 3 à 4 % du salaire mensuel. Après un an et demi, les enfants sont confiés au jardin d'enfants.

Les mères célibataires ne bénéficient pas de congé de maternité et des autres avantages sociaux liés à la naissance. Les mères qui ont pris la décision d'avoir un enfant unique avaient droit à un congé de maternité plus long et bénéficiaient de soins médicaux particuliers. Actuellement, le congé de maternité et les soins médicaux sont supprimés pour le deuxième enfant.

F. — La vieillesse

Les ouvriers peuvent prendre leur retraite à 60 ans s'ils ont travaillé pendant vingt ans (dont cinq ans dans la même entreprise). Les ouvrières ont droit à une pension à 50 ans (55 ans pour les employées) si elles ont travaillé pendant quinze ans (dont cinq ans dans la même entreprise). Dans les règlements de 1951, le montant de la pension variait avec l'ancienneté entre 40 et 70 % du dernier salaire. Une importante réforme de 1978 a porté ces montants à 60 et 90 % du dernier salaire et institué un minimum mensuel de 25 yuans. La durée minimale de travail requise pour bénéficier d'une pension a été réduite à dix ans.

En cas de travaux dangereux et pénibles ou d'incapacité à travailler, cet âge peut être abaissé à 55 ans ou même à 45 ans. Les auteurs de « contributions spéciales » bénéficient d'une prise supplémentaire égale à 15 % de leur dernier salaire.

En réalité, ce système de retraite ne s'est que très progressivement mis en place. D'après les sources officielles, l'ensemble du pays ne comptait, en 1957, que 67 000 retraités. En 1974, il n'y avait à Shangaï que 200 000 pensionnés pour 12 millions d'habitants.

A la frontière du secteur d'État, les travailleurs temporaires ou à l'essai ne bénéficiaient que d'une protection réduite. Les travailleuses temporaires ont droit aux examens prénataux et bénéficient d'un congé de maternité de durée identique à celui des titulaires. Par contre, elles ne perçoivent que 60 % de leur salaire pendant leur congé de maternité. Les membres des familles des travailleurs temporaires ou à l'essai

ne bénéficient d'aucune prise en charge de leurs frais médicaux. En cas de décès d'un apprenti à la suite d'un accident de travail, la famille n'a pas droit à une pension mensuelle mais à un paiement de sympathie versé en une seule fois. Les ouvriers temporaires qui sont employés assez longtemps ont toutefois droit à une pension de retraite.

II. — LES ENTREPRISES COLLECTIVES ET LES PAYSANS

Dans les entreprises collectives et à la campagne (84 % de la population active), il n'existe aucun système général de sécurité sociale. La protection sociale est organisée par les entreprises ou les communes. Elle est extrêmement variable et dépend des sommes qui peuvent être allouées au fonds de bien-être social.

A l'encontre du secteur d'État, les prestations sont financées par des cotisations prélevées sur les salaires. En effet, le système de calcul de la valeur des points de travail (division des bénéfices après déduction des charges sociales et des impôts par le nombre des points de travail) revient à faire porter la charge directement sur les bénéficiaires. La diffusion du système de responsabilité n'a pas fondamentalement modifié le mode de financement. Les fonds de bien-être continuent à être approvisionnés par des prélèvements sur les profits du secteur collectif.

Le degré de protection sociale est très inégal suivant les régions et les communes.

Les frais de maladie ne sont généralement pas pris en charge à 100 %. Dans l'ensemble, les patients paient environ un quart du prix réel de l'hospitalisation. Comme les hôpitaux n'ont pas les moyens de soigner gratuitement, ils sont conduits à effectuer les discriminations dans la qualité des soins suivant les moyens financiers des malades.

La législation prévoit cinq garanties pour les vieux paysans solitaires (la nourriture, l'habillement, l'habitation, les soins médicaux et la sépulture après le décès). Les frais sont à la charge de l'équipe de production. En réalité, les exclus de toute garantie sont nombreux. Il n'est pas rare de voir des vieux agriculteurs mendier dans les gares de campagne. Dans certains cas, des systèmes de pension mensuelle se sont développés. Par exemple à Shangaï des pensions mensuelles de 12 à 20 yuans sont versées actuellement à 140 000 paysans âgés par leurs brigades de production. Pour être admis à bénéficier de ce système, il faut être âgé de plus de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les fem-

mes et avoir travaillé dans une entreprise collective plus de dix ans. Ce système reste très limité. A Pékin, trois communes populaires seulement versent des pensions de retraite. Dans l'ensemble de la Chine, il n'y a que 8 200 maisons de retraite d'une capacité de 110 000 personnes. Les vieillards sont le plus souvent à la charge de leur famille. Le manque d'équipements médico-sociaux devrait poser un problème sérieux lorsque la famille à un enfant aura été généralisée.

En raison de l'insuffisance des assurances sociales, on observe depuis quelque temps une tendance à recourir à l'assurance individuelle autorisée en 1980 après vingt ans de disparition. Une centaine d'ouvriers des entreprises collectives de Shangaï ont eu recours ces dernières années à cette forme d'assurance. Les assurances pension étaient divisées en trois classes : 5, 10 et 15 yuans pour chaque année, payées mensuellement par les unités de travail. A leur retraite, les ouvriers devaient toucher des pensions dont le montant serait proportionnel à la somme qu'ils avaient versée à la compagnie. L'assurance médicale assurait une prise en charge à 70 % des frais médicaux.

CINQUIÈME PARTIE

LE SYSTÈME DE SANTÉ

Les changements de politique médicale depuis 1949 ont été perçus par de nombreux observateurs comme l'alternance entre deux modèles de santé. Dans les années cinquante, le système de santé a été conçu sous l'influence soviétique en mettant l'accent sur la construction d'hôpitaux urbains et d'instituts centralisés de recherche. En opposition à ce modèle, le grand bond en avant a cherché à développer une médecine de masse qui visait à intégrer la santé dans l'ensemble de la société en redistribuant l'équipement médical en faveur de la campagne, en lançant des mouvements d'éducation de masse, en réduisant la durée des études médicales à trois ans et en faisant plus largement appel aux auxiliaires médicaux et à la médecine chinoise traditionnelle. De 1962 à 1965, l'échec du grand bond en avant a provoqué un retour au modèle centralisé de médecine scientifique, tandis que la révolution culturelle aurait continué à développer le modèle de masse. Depuis 1973, on observerait une fusion partielle entre les deux modèles.

En réalité, ces changements de politique ne constituent que les ajustements sectoriels qui ont permis à la Chine de développer un réseau de médecine d'État dont les bases ont été posées dans les années trente à la suite des recommandations des organisations internationales au gouvernement nationaliste de Nankin. L'objectif de la médecine d'État chinoise était de construire un réseau national d'institutions médicales qui puissent répondre aux besoins de santé de l'ensemble de la population.

I. — LES ORGANISMES MÉDICAUX ET LE PERSONNEL MÉDICO-SANITAIRE

La Chine compte actuellement 198 000 centres médicaux, 2 166 000 lits d'hôpitaux et un personnel soignant de 4 214 000 personnes.

Dans environ 50 000 cantons, il y a un centre sanitaire. Plus de 2 000 districts ont leur hôpital général, leur centre sanitaire pour femmes et enfants, leurs centres de prévention anti-épidémique et leur bureau de contrôle des médicaments. 550 districts ont fondé leur hôpital de médecine traditionnelle chinoise.

A présent, chaque district possède une polyclinique, des stations sanitaires anti-épidémiques, des services pour la protection de la santé des femmes et des enfants, ainsi que des services pour le contrôle des médicaments ; chaque commune populaire a pratiquement une clinique, chaque brigade de production possède un dispensaire fonctionnant sur la base du système médical coopératif, auquel est rattaché un certain nombre de médecins « aux pieds nus », et chaque équipe de production, des travailleurs sanitaires et des sages-femmes. Un réseau de services médico-sanitaires unissant les villes et les campagnes est en voie de constitution. Dans le réseau à trois échelons liant les districts, les communes populaires et les brigades de production, le dispensaire de la brigade de production est le service sanitaire de base et les médecins « aux pieds nus » représentent une force importante ; il joue le rôle le plus direct dans la protection de la santé des paysans. Ces médecins « aux pieds nus », à l'issue d'une formation médicale élémentaire, possèdent des connaissances et des techniques médicales fondamentales.

Choisis parmi les jeunes instruits locaux, ils participent à la fois au travail agricole collectif et à la prévention et au traitement des maladies. On les appelle les médecins « aux pieds nus », car c'est dans les régions du Sud, où les paysans travaillent pieds nus dans les rizières qu'ils ont fait leur apparition.

Au cours de ces 30 dernières années, l'effectif des travailleurs de la médecine et de la pharmacie n'a cessé de s'accroître. A la fin de 1980, pour l'ensemble du pays, le nombre de travailleurs ayant des connaissances sanitaires spécialisées s'élevait à plus de 3 530 000. Les médecins « aux pieds nus » non détachés de la production, à 1 463 000, les infirmiers et les sages-femmes, à plus de 2 900 000. Le chiffre global de diplômés des instituts et écoles de médecine et de pharmacie est passé à plus de 380 000, chiffre 40,8 fois supérieur à celui du total des diplômés au cours des 20 années précédant la Libération. Le nombre de diplômés des écoles secondaires de médecine et de pharmacie a atteint plus de 800 000, chiffre plus de 19 fois supérieur au chiffre global d'avant la Libération.

Accroissement des organismes médicaux et des lits d'hôpitaux

	1949	1952	1965	1980
Nombre total des organismes médicaux	3 670	38 937	224 266	180 553
Hôpitaux	2 600	3 540	42 711	65 450
Sanatorium	30	270	887	470
Dispensaires	769	29 050	170 430	102 474
Centres et stations de prévention et de traitement spécialisés	11	188	822	1 138
Stations anti-épidémiques		147	2 499	3 105
Stations et centres de protection maternelle et infantile	9	2 379	2 795	2 610
Stations et services de contrôle des médicaments	1	12	131	1 213
Etablissements de recherches médicales	3	3	94	282
Nombre total de lits	84 625	230 946	1 033 305	2 184 423
Lits d'hôpitaux	80 000	160 300	765 558	1 982 176

Accroissement du personnel médical spécialisé

	1949	1952	1965	1980
Médecins de médecine traditionnelle chinoise	276 000	306 000	321 430	262 185
Pharmaciens de pharmacologie traditionnelle chinoise		6 536	71 848	106 963
Médecins de médecine occidentale	38 000	51 736	183 661	447 288
Pharmaciens de pharmacologie occidentale	484	900	8 265	25 241
Autres techniciens médicaux	391	860	6 476	29 493
Médecins auxiliaires	49 400	66 500	252 713	443 761
Infirmiers	32 800	60 900	234 546	465 798
Sages-femmes	13 900	22 400	45 639	70 843
Pharmaciens auxiliaires	2 873	7 071	37 201	83 901
Autres techniciens auxiliaires	4 304	11 316	49 771	110 132
Techniciens médicaux ayant des connaissances alimentaires	86 888	156 218	315 045	752 636
Nombre total	505 040	690 437	1 531 595	2 798 241

II. — LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES ET ENDÉMIQUES

Le gouvernement chinois prête une attention particulière à la prévention et au traitement des maladies contagieuses, parasitaires et endémiques qui menacent sérieusement la santé du peuple. Avec les efforts communs des travailleurs médicaux, une vaste campagne pour la prévention et le traitement de ces maladies a été déclenchée. La variole,

le choléra, la peste, les maladies vénériennes, le kala-azar ont été éliminés ou pratiquement jugulés à l'échelle nationale. Le taux de morbidité et de mortalité des autres maladies contagieuses, parasitaires et professionnelles, ainsi que des maladies endémiques a sensiblement baissé. Certaines d'entre elles sont contrôlées. La schistosomiase, par exemple, était considérée, avant la Libération, comme une maladie pour ainsi dire incurable. Les malades ont le foie et la rate enflés, les enfants malades cessent de grandir et deviennent des nains. Elle sévissait dans 10 provinces du Sud (Jiangsu, Zhejiang, Jia, ngxi, etc) et la municipalité de Shangaï. Le nombre des malades atteignait 10 millions. Avant la Libération, 42 villages sinistrés du district de Yujiang, province de Jiangxi, furent ravagés par cette maladie qui y fit plus de 25 000 morts. Après la fondation de la Chine nouvelle, dans les régions de la Chine de l'Est où se propageait la maladie, un comité de prévention et de traitement de la schistosomiase et un comité de recherches ont été créés; tandis que des services de prévention et de traitement étaient établis l'un après l'autre dans les autres régions où se répandait cette maladie. En 1957, le personnel spécialisé de prévention et de traitement se chiffrait à plus de 16 000. Grâce aux efforts communs du personnel spécialisé et des masses, de multiples mesures ont été prises pour la prévention et le traitement, telles que l'élimination des schistosomes, les soins, la prophylaxie, ainsi que le contrôle efficace des eaux et des excréments etc. A la fin de 1979, les deux-tiers des malades étaient guéris. La schistosomiase a été pratiquement jugulée dans le Guangdong, le Jiangsu, le Guangxi, le Fujian et à Shangaï.

III. — LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'importance accordée à la protection de la santé des femmes et des enfants constitue une des particularités de la médecine et de la prophylaxie chinoises. La Chine a commencé à créer un réseau de services de protection de la santé des femmes et des enfants dans les villes comme dans les campagnes. Le Ministère de la santé publique dispose d'un bureau correspondant, et l'Académie de médecine de Chine, d'un institut de recherches sur la pédiatrie. Outre les services de gynécologie-obstétrique et de pédiatrie des polycliniques, certaines villes possèdent encore des hôpitaux spécialisés tels que les centres de protection de la santé des femmes et des enfants, les maternités et les hôpitaux pour enfants. Les préfectures, les districts, les communes populaires rurales, et les brigades de production possèdent eux aussi les services correspondants. Selon les statistiques effectuées en 1980, il existait, dans l'ensemble du pays, 24 hôpitaux pédiatriques, 135 services et 2 610 cen-

tres et stations de protection de la santé des femmes et des enfants. Le nombre des gynécologues, des obstétriciens et des pédiatres s'élevait à plus de 50 000, celui des sages-femmes, à presque 70 000, celui des sages-femmes non détachées de la production, à plus de 600 000.

Le travail de la protection maternelle et infantile a connu, depuis ces 30 dernières années, un grand développement. Les tâches principales qu'il comporte sont les suivantes :

A. — Généralisation des nouvelles méthodes de délivrance

A cause du sous-développement de la médecine moderne, la mortalité chez les accouchées et les nouveau-nés était très élevée dans l'ancienne Chine. Avec l'avènement de la Chine nouvelle, de nouvelles méthodes d'accouchement ayant été vulgarisées, des agents sanitaires de la protection maternelle et infantile et des sages-femmes ayant été formés, la mortalité des accouchées et des nouveau-nés a sensiblement baissé. Dans les quartiers urbains de la municipalité de Beijing, par exemple, la mortalité des nouveau-nés est tombée de 117,6 % en 1949 à 10 % à peine en 1980, celle des femmes enceintes et accouchées, de 7 % à 0,13 %.

B. — Protection de la santé des femmes

Le travail de protection de la santé des femmes pendant certaines périodes s'est largement développé. L'examen des femmes enceintes dès le début de la grossesse pour prévenir des complications telles que l'intoxication pendant la gestation, l'hypertension, et la nécessité de procéder assez tôt à l'examen de la position du fœtus pour prévenir la dystocie s'est développé. Dans certaines villes, les femmes enceintes sont l'objet d'une série de soins systématiques et chacune d'elles sont pourvues d'un dossier médical et sont soumises périodiquement à un examen médical. Le gouvernement chinois accorde des soins particuliers aux femmes travailleuses pendant la gestation et la lactation, comme l'attribution d'un travail plus léger, l'exemption du travail dans les rizières, le droit à une pause pour l'allaitement.

C. — Le dépistage et le traitement des maladies courantes parmi les femmes et les enfants

Dans les années 50, les services médicaux chinois ont déjà commencé, dans les villes, le dépistage et le traitement du cancer du col de

l'utérus. Pour les maladies courantes dans les régions montagneuses, telles que la métroptose et la fistule urinaire, les services intéressés, de concert avec les régions locales, ont organisé en 1978 des groupes de prévention et de traitement, formé des techniciens spécialisés, appliqué les soins gratuits, apaisant les douleurs des malades et guérissant un grand nombre de patients. Des séances de vaccination ont été organisées parmi les enfants des régions urbaines et rurales, par exemple l'inoculation du BCG, les vaccins contre la diphtérie, la rougeole ; de ce fait la morbidité chez les enfants qui contactent ces maladies a sensiblement baissé.

IV. — LES PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE, DES RECHERCHES MÉDICALES ET DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

En 1984, la Chine compte 114 écoles de médecine et pharmacie comprenant 144 000 étudiants et 301 établissements scientifiques indépendants comptant 22 000 chercheurs.

A. — L'enseignement médical

En Chine, l'enseignement médical régulier comporte deux catégories : l'enseignement médical supérieur et l'enseignement médical secondaire.

1. — Les établissements d'enseignement supérieur de médecine et de pharmacie

En 1980, on en comptait 112 dans l'ensemble du pays, dont 63 établissements de médecine occidentale, 22 instituts de médecine traditionnelle chinoise, 2 instituts de pharmacie, 25 écoles médicales spécialisées, avec 30 808 professeurs spécialisés. De 1949 à 1980, le nombre total des diplômés des établissements d'enseignement supérieur de médecine et de pharmacie s'est élevé à 406 000, soit 42,7 fois celui des étudiants diplômés durant les 20 années (1927 - 1947) précédant la Libération. La durée des études pour les établissements d'enseignement supérieur de médecine et de pharmacie varie de 3, 4, 5, 6 à 8 ans ; pour les chercheurs aspirants dans ces établissements, elle est de 2,3 ou 4 ans. Parmi ces 112 établissements, 99 relèvent des provinces, municipalités, régions autonomes ou départements dépendant de l'autorité centrale, 13 du ministère de la santé publique, tels que l'Université de médecine

de la capitale de Chine, l'Institut de médecine de Beijing, l'Institut de médecine traditionnelle chinoise de Beijing, l'Institut de médecine n° 1 de Shanghai, l'Institut de médecine Sun Yat-sen, l'Institut de médecine du Sichuan, l'Institut de médecine de Wuhan, l'Institut de médecine de Hunan, l'Institut de médecine du Shandong, l'Université de médecine de Chine, l'Université de médecine Norman Béthune, l'Institut de médecine de Xi'an, l'Institut de médecine traditionnelle chinoise de Guanzhou.

2. — *Les établissements d'enseignement médical secondaire*

En 1980, on comptait, dans l'ensemble du pays, 553 écoles secondaires de médecine, dont 443 écoles de médecine générale, 78 écoles d'infirmières, une école de sages-femmes, 22 écoles de médecine et de pharmacie traditionnelles chinoises, 6 écoles des matières médicinales, une école de pharmacie, une école de produits biologiques.

Accroissement des écoles supérieures et secondaires de médecine et de pharmacie

		1949	1952	1965	1980
Ecoles supérieures	Nombre des écoles*	22	31	92	109
	Nombre des étudiants	15 234	24 752	82 861	139 569
Ecoles secondaires	Nombre des écoles	—	320	298	555
	Nombre des élèves	15 387	59 407	88 972	244 695

* Il s'agit ici des établissements d'enseignement supérieur de médecine et de pharmacie indépendants, non comprises les facultés de médecine relevant des universités générales et des autres grandes écoles.

B. — *Les organismes et le personnel de recherches*

Il n'existait, avant la libération, que 4 instituts et centres de recherches médicales avec moins de 300 personnes travaillant de ces organismes. Après la Libération, un système de recherche complet comprenant presque toutes les catégories a été progressivement établi. En 1980, le nombre des instituts et des centres de recherches de médecine occidentale et de médecine traditionnelle chinoise s'élevait à 282, avec 18 000 scientifiques et techniciens spécialisés. Ces organismes de recherches relèvent de l'autorité locale.

Parmi les 3 instituts de recherches relevant de l'autorité centrale, l'Académie de médecine de Chine et l'Institut de recherches de médecine traditionnelle chinoise sont les plus grands. L'Académie de médecine de Chine comptait, en 1980, 3 281 membres composant le personnel de recherches et 327 chercheurs et chercheurs adjoints.

L'Académie comprend 5 hôpitaux et 20 instituts de recherches subordonnés. Les 5 hôpitaux sont : l'hôpital de la capitale, l'hôpital Ritan, l'hôpital Fuwai, l'hôpital rattaché à l'institut de recherches médicales du Sichuan relevant de l'Académie de médecine de Chine. Les 20 instituts de recherches sont les suivants : médecine clinique, médecine de base, chirurgie plastique, oncologie, maladies cardio-vasculaires, microbiologie des épidémies, pédiatrie, maladies parasitaires, dermatologie, hygiologie, pharmacologie, hématologie, transfusion, antibiotiques, virologie, médecine biologique, ingénierie de la médecine biologique, animaux expérimentaux et information médicale. L'Institut de recherches de médecine traditionnelle chinoise comprend l'hôpital Guang'anmen et l'hôpital Xiyuan, ainsi que 3 instituts de recherche spécialisés : l'institut de recherches du traumatisme osseux, l'institut de recherches de pharmacie chinoise et l'institut de recherches d'acupuncture, avec 433 membres composant le personnel de recherches et 47 chercheurs, chercheurs adjoints et médecins vétérans pratiquant la médecine traditionnelle chinoise.

Les établissements d'enseignement supérieur de médecine et de pharmacie, les principaux hôpitaux, stations anti-épidémiques et centres de prophylaxie et de traitement ont également pour tâche, en dehors de leurs autres attributions, d'entreprendre des recherches scientifiques ; le personnel de recherche travaillant à mi-temps s'élève à presque 6 000 personnes.

Le ministère de la santé publique dispose d'une Commission des sciences médicales composée de spécialistes et de professeurs travaillant dans tous les services médicaux du pays. La commission, avec plus de 200 membres, est un organisme consultatif du ministère de la santé publique.

C. — Les réalisations dans le domaine de la recherche scientifique

A l'heure actuelle, les scientifiques cherchent à vaincre le cancer. En Chine, les cancers de l'estomac, de l'œsophage, du foie, du poumon, du nez et du larynx représentent 86 % des cas de cancers enregistrés. Au début des années 70, des scientifiques ont commencé à faire

des recherches dans beaucoup de régions. Ils ont noté les décès dus au cancer et leur nature exacte ainsi que leur répartition géographique. Ensuite ils ont décidé de concentrer leurs efforts sur l'étude de cinq types de cancer. Des résultats encourageants ont été obtenus dans les recherches pour la prévention et le traitement de ces cancers, ainsi que dans les études théoriques dans ce domaine.

La leucémie est considérée comme l'un des cancers les plus difficile à guérir. Après plusieurs années d'études, les spécialistes de l'Ecole de médecine de Beijing ont trouvé de nouveaux traitements pour guérir cette maladie. Six leucémiques ont été guéris grâce à une greffe hétéroplastique de la moelle osseuse associée à un traitement chimique et à la radiothérapie.

Dans le domaine de la greffe d'organes, on a connu aussi quelques succès. L'hôpital rattaché à l'Ecole de médecine du Shandong a réussi à reconstituer le laryngopharynx et la partie cervicale de l'œsophage sur un malade qui avait subi une ablation de ces organes, lui permettant ainsi d'avaler et de parler de nouveau. C'est la première opération réussie dans ce domaine en Chine.

D. — La médecine traditionnelle chinoise

La médecine traditionnelle est le résultat de milliers d'années d'expériences acquises dans la lutte contre les maladies. Mais pendant les années de troubles de la « Révolution culturelle », elle était mal perçue. En 1976, il n'y avait que 171 hôpitaux de médecine chinoise. Depuis ces dernières années, grâce aux efforts du gouvernement, les services de médecine traditionnelle chinoise ont connu un grand essor. En 1983, le nombre des hôpitaux, au niveau du district et au-dessus, est de 1 200, avec un personnel soignant de 450 000 personnes. Depuis lors, le développement de la médecine traditionnelle chinoise est en bonne voie.

V. — LA COOPERATION ET LES ECHANGES INTERNATIONAUX

La Chine a des échanges et des accords de coopération technique avec plus de cent pays et territoires et a des relations très étroites avec l'OMS (organisation mondiale de la santé) et l'UNICEF. L'OMS a aidé la Chine à établir 43 centres médicaux et à organiser plus de 40 stages d'acupuncture, formant ainsi 800 acupuncteurs pour une centaine de pays et territoires du monde.

Dès 1963, le Chine a commencé à envoyer successivement des équipes médicales dans 47 pays et territoires de l'Asie et de l'Afrique, totalisant plus de 7 000 personnes. Actuellement 1 000 personnes travaillent dans 39 pays. Depuis plus de 20 ans, ces équipes médicales ont traité 70 millions de patients et guéri des malades dont les cas étaient graves et délicats. Ils ont aussi formé en même temps un grand nombre de travailleurs médicaux dans les pays où ils séjournèrent.

**

De fortes inégalités demeurent dans la distribution et la qualité des soins. Les différences entre la ville et la campagne, énormes en 1949, se sont encore accrues entre 1949 et 1957. En 1949, Shanghaï disposait de 2,26 lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants contre 0,143 dans le Xinjiang, 0,06 dans le Shandong et seulement 0,006 dans l'Anhui. En 1957, ces écarts n'avaient pas diminué. Le nombre de lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants était égal à 3,69 à Xian contre 0,246 dans le Hubei et 0,214 dans le Sichaun.

Actuellement, la situation s'est partout améliorée, mais les différences subsistent. En 1972, le Qinghai, par exemple, avait 2,39 lits pour 1 000 habitants, ce qui constitue une multiplication par trois par rapport à 1957, mais reste en-deçà du taux de 1955 à Shanghaï. La médecine rurale demeure inégalement répartie. En 1973, 100 % des communes populaires du Yunnan et du Guangdong disposaient de soins médicaux coopératifs. Cette proportion n'était que de 93 % dans le Jiangsu, de 80,6 % dans le Hubei, de 80 % dans le Fujian et le Sichuan, de 42 % dans le Qinghai, de 33 % en Mongolie Intérieure.

CONCLUSION

Les succès remportés, dans le domaine sanitaire et social, au cours des trente dernières années sont irréfutables. Le développement dans le domaine de la santé publique a permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. Ainsi que nous l'avons montré, le nombre de lits d'hôpitaux a cru ainsi que celui des médecins ; le taux des maladies infectieuses graves et des maladies endémiques a diminué ; le taux de mortalité est descendu de 20 % à 7,1 % en 1983 ; l'espérance de vie moyenne est passée de 35 ans en 1949 à 68 ans en 1981.

Cependant de nombreux problèmes sociaux n'ont pas encore été résolus. Le niveau de vie de la population est encore relativement bas ; la question démographique n'a pas trouvé de solution réellement satisfaisante. Le problème du chômage reste posé surtout dans les zones rurales.

La Chine voit dans la politique d'ouverture sur l'extérieur un des moyens de résoudre l'ensemble de ses problèmes. Elle pense orienter ainsi l'économie nationale dans la voie d'un développement stable et réaliser son grand objectif, à savoir quadrupler la valeur globale de la production industrielle et agricole avant l'an 2000. Nous lui souhaitons de réussir tout en estimant que la nouvelle voie chinoise est une voie à haut risque pour la cohérence du pays. Il n'en reste pas moins que tout succès est fondé sur le risque et que la politique d'ouverture sur l'extérieur est la seule qui puisse tirer la Chine de l'ornière d'un « socialisme à la soviétique ».

ANNEXE

Visite de l'école secondaire n° 2 de Canton

Cette école comprend :

- 1 800 élèves répartis entre 35 classes (environ 52 élèves par classe)
- et 170 professeurs

Le cycle des études dispensées dans cet établissement dure six ans. A la fin de ce cycle, les élèves passent un examen qui est l'équivalent du baccalauréat. L'école compte 90 p. 100 de réussite parmi les élèves qui passent cet examen alors que le pourcentage moyen de réussite à travers le pays est de 40 p. 100 seulement.

Les élèves entrent à l'école secondaire à douze ans et en sortent à dix-huit ans.

Les matières enseignées sont le chinois, les langues étrangères, les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, l'Histoire de la Chine et du monde, la géographie, la politique, l'éducation physique, la musique et le dessin.

Les élèves s'inscrivent aussi volontiers à des activités extérieures.

Au cours de notre visite à la bibliothèque de l'établissement, nous avons été étonnés de constater l'absence de livres français. Seuls quelques romans de Balzac, Victor Hugo, Stendhal et Alexandre Dumas figuraient en traductions.

L'école ne dispense plus que l'enseignement d'une seule langue étrangère en raison du manque de professeurs. De ce fait le français qui était enseigné précédemment ne l'est plus. Une heure par jour est consacrée à cet enseignement.

Les principales difficultés auxquelles se heurte le directeur de l'école sont le manque de professeurs et le manque d'équipements et de terrains.

Les salaires des enseignants varient selon leurs diplômes et leur qualités. Ils s'élèvent de 80 à 130 yuans pour les instituteurs et de 90 à 200 yuans pour les professeurs.